



**HAL**  
open science

# Welcome to Calais : quand l'urbain devient un langage qui décourage

Valentine Chaput

► **To cite this version:**

Valentine Chaput. Welcome to Calais : quand l'urbain devient un langage qui décourage. Architecture, aménagement de l'espace. 2023. dumas-04090551

**HAL Id: dumas-04090551**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04090551>**

Submitted on 5 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Welcome to Calais:

Quand l'urbain devient un langage qui décourage

Valentine Chaput - Mémoire de Master 2023

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Valentine Chaput - ENSA Nantes  
Mémoire de Master 2023  
Sous la direction de Pauline Boyer  
Séminaire «Regards croisés sur les nouvelles pratiques urbaines»

# Remerciements

**Merci** à Pauline Boyer pour son suivi et ses précieux conseils qui m'ont guidée tout du long.

**Merci** aux membres de ma famille pour leur soutien sans faille, et ce depuis le début de mes études, ainsi que pour leur temps accordé à la relecture de ce travail.

**Merci** à François et Pierre des associations « l'Auberge des migrants » et « Human Rights Observers » avec qui les échanges ont été très instructifs, et ont fortement nourri ce mémoire.

**Merci** à mes coéquipiers de la bibliothèque pour leur joie de vivre et leur motivation (sauf les vendredis matin).

Enfin, **merci** à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

# Sommaire

p.08	<b>Introduction</b>	
p.13	<b>Un peu de contexte</b>	
p.14	1. L'accueil en France	
p.21	2. Calais, ville frontalière	
	frontière physique	
	frontière juridique	
p.28	3. Histoire de Calais et ses réfugiés - l'apogée de la Jungle	
p.36	<b>Une population migrante soumise à un urbanisme défensif ...</b>	
p.37	1. Une politique de découragement quand - la Jungle, élément déclencheur par qui - la part de l'Etat où - des espaces spécifiques de la ville comment - un système de dispositifs	
p.54	2. Les figures du mur	
p.60	3. Le mobilier urbain, ou l'exclusion de l'autre	
p.64	4. Ses effets : Calais ville prison ?	
	<b>... mais toujours présente</b>	p.69
	1. De nouveaux campements pour qui	p.70
	où	
	2. L'habitat furtif : de la tente à l'attente	p.84
	3. L'importance des associations	p.92
	<b>Conclusion - des leçons de la Jungle ? de l'après Jungle ?</b>	p.101
	<b>Médiagraphie</b>	p.106
	<b>Iconographie</b>	p.110
	<b>Annexe</b>	p.112

# Préambule

J'ai toujours vécu à Calais, ville côtière du Nord de la France et porte d'entrée directe pour l'Angleterre. Un pays dont je vois très distinctement les côtes (quand le temps est dégagé) depuis le petit chalet familial sur la plage. Elles sont là ces côtes anglaises, quasiment à portée de main, semblant si accessibles et pourtant...

Suite à de nombreux problèmes politiques et sociaux mondiaux, ma ville est vite devenue la dernière étape d'un long périple menant à un rêve de renouveau pour des milliers d'exilés. Un rêve qui se trouve là, de l'autre côté de la Manche. Cette crise migratoire a alors fortement marqué ce territoire durant mon enfance et adolescence. Mais je ne pense pas avoir été véritablement consciente de l'ampleur et de la gravité des événements passés. Cela est sûrement lié au fait que je n'ai jamais été confrontée directement à ce phénomène. J'ai eu un rapport plus ou moins direct il est vrai avec cette fameuse Jungle de Calais, mais cette dernière étant éloignée du centre ville, je n'en connaissais que son existence, un peu ses enjeux, mais cela s'arrêtait là. Alors que tout cela se déroulait derrière ma porte, la plupart de mes connaissances provenaient des médias comme pour la plupart des personnes en France. Autant dire qu'elles ne reflétaient pas spécialement la réalité.

Les « on dit » et les idées reçues ont donc construit et forgé une image ou du moins mon image de la Jungle qui en y repensant aujourd'hui est loin d'être exacte.

Il m'arrivait à quelques occasions de me retrouver avec ces personnes exilées qui lors de l'apogée de la Jungle étaient plus de 10 000. Elles restaient souvent en petits groupes de trois à quatre personnes (je ne sais pourquoi exclusivement des hommes) et allaient dans les mêmes endroits : les centres commerciaux, les arrêts de bus, la gare de centre-ville. Cependant, aucune interaction n'avait lieu. Une peur de l'autre s'installait peu à peu. Je me souviens qu'avec mon collègue dans les années 2014-2015, nous avions pour habitude de nous entraîner au parc Saint-Pierre, un parc juste en face de la Mairie et à 10 minutes de mon école. A un moment donné, nous avons tout simplement arrêté d'y aller et il est étonnant de remarquer que cela fut sensiblement à la même période que l'arrivée de migrants dans le parc. Peut-être que c'est une totale coïncidence, mais elle est tout de même notable. Maintenant, je suis à Nantes, et la Jungle a disparu, mais pas ses habitants. Je me demande bien quelle est la situation actuelle sur le terrain.

Voilà les bases sur lesquelles ont commencé les recherches de ce mémoire.

# Introduction

Nous sommes le 17 décembre 2022, je rentre pour la période des fêtes de fin d'année dans ma ville natale, Calais. Arrivée du train en gare du centre-ville à 18:52. A peine un pied sur le quai et je vois déjà une concentration de gendarmes. Peut-être sont-ils là pour m'accueillir. Mais je ne pense pas. Je rejoins la voiture sous la pluie battante pour rentrer chez moi. Sur le chemin, il m'apparaît une succession de grillages, barbelés, grillages, rochers, grillages. La vision d'une ville renfermée me frappe alors. Comment n'ai-je pas pu remarquer l'hostilité qui se dégage de ces dispositifs plus tôt ? Je pensais connaître ma ville. Je l'ai traversée, m'y suis baladée, posée, reposée, je pensais en connaître tous les recoins. Pourtant, je ne me souviens pas que tous ces dispositifs sécuritaires m'aient marqués autant jusqu'ici. Étaient-ils absents, ou bien étais-je juste désensibilisée à cette violence tout aussi bien visuelle que physique, du fait d'y être constamment exposée ? Force est de constater qu'en venant étudier sur Nantes, ce type de dispositif a été dé-normalisé dans mon esprit, et la connaissance d'une autre ville m'a permis de remettre en perspective l'urbanité calaisienne. Calais a toujours eu un rapport très direct avec la migration, de par sa situation géographique, mais comme beaucoup d'autres villes dans le monde. Sa proximité avec l'Angleterre, fait d'elle la porte d'entrée et la dernière étape d'un long périple menant au soit disant Eldorado qu'est le Royaume-Uni pour des milliers de réfugiés (ce dernier n'est, en effet, pas aussi idyllique que peuvent le penser certains d'entre eux). Ces trois dernières décennies, Calais s'est donc vu devoir faire face à des flux migratoires grandissants, venant principalement de pays du Moyen-Orient et d'Afrique de l'Est. Ces flux étaient d'une importance telle qu'une ville dans la ville a vu le jour au milieu des années 2010, on l'appelait la Jungle. Cette dernière a été très médiatisée et critiquée de par son insalubrité et son aspect hors de contrôle. Elle a donc été brutalement démantelée en octobre 2016. Ce n'est par pour autant que les populations migrantes ont disparu de la ville. Depuis, la peur d'une Jungle 2.0 du côté des autorités règne sur le

territoire calaisien. Ce contexte, dans sa particularité et complexité, a dès lors fondé la base de ce mémoire.

La Jungle est un sujet qui a été de nombreuses fois traité, il me semble nécessaire de s'attarder plus sur la manière dont la ville de Calais a décidé de gérer sa migration après ce phénomène. En effet, la richesse qu'offre la documentation sur cet objet d'étude m'a permis d'avancer dans ma compréhension de cette configuration urbaine singulière qu'est la Jungle. Mais ces ressources ont aussi mis en évidence, un angle d'approche encore resté dans l'ombre jusqu'ici : l'après-Jungle.

Ainsi, ce mémoire tend à étudier à la fois cette période peu analysée et la manière dont l'urbanisme de Calais s'est développé depuis, tout en répondant aux enjeux migratoires actuels. Ainsi, nous observerons comment une ville de la taille de Calais a pu être affectée par un tel phénomène architectural, urbain et social, la transformant en témoin d'une politique sécuritaire, excluant toute implantation de personnes exilées sur le long terme sur son territoire. En outre, afin de créer des limites d'étude à ce travail, le cadre spatio-temporel va se baser principalement sur la ville de Calais et ses environs très proches, étant donné que d'autres villes avec des problématiques sensibles se situent aussi sur le littoral, mais il ne serait pas possible de faire le même travail détaillé que propose ce mémoire pour chacune d'entre elles. Je pense notamment aux villes de Grande-Synthe, Dunkerque et Boulogne-sur-mer. L'objet d'étude de ce mémoire se formule dès lors après le démantèlement, dans la période post 2016. J'ai toujours voulu travailler sur la ville de Calais pour mon mémoire, cela me permettait de rencontrer une grande variété d'acteurs sur place, et d'apporter une vision habitante jointe à mes connaissances architecturales et urbanistiques acquises durant mes études. Le sujet de la Jungle et de la migration à Calais est un sujet qui me tient à cœur car j'en ai été le témoin tôt dans ma vie. Ce sujet me permet, par la même occasion, de répondre à des questionnements internationaux sur la manière dont une ville est capable d'accueillir l'autre. Des questionnements qui vont s'intensifier dans les années futures avec les flux migratoires engendrés par le dérèglement climatique.

Mais en premier lieu, il me semble nécessaire de définir les termes abordés ici. La Jungle de Calais correspond au campement de personnes voulant traverser la Manche afin de rejoindre l'Angleterre (que ce soit pour des raisons professionnelles ou familiales). Il a existé divers campements de personnes exilées à travers le temps dans la ville de Calais. Mais la Jungle fut le plus important de tous, abritant une population de plus de 10 000 personnes à l'apogée de son développement en 2016. Se situant sur un important terrain vague à l'Est de la ville et proche de la zone industrielle, cet espace a vu se mettre en place un urbanisme précaire impressionnant en moins de deux ans. Par ailleurs, il est intéressant de s'attarder sur l'origine du mot Jungle que l'on emploie aujourd'hui communément. Ce nom date d'après le démantèlement du Centre d'Accueil de Sangatte par Nicolas Sarkozy en 2002. Suite à cela, les migrants vont se disperser dans la ville de Calais et venir alors se réfugier dans ses alentours, notamment au niveau des forêts existantes afin de créer les premiers campements. Le terme forêt se dit « jangal » en persan, qui donna le mot Jungle. Ce terme va alors perdre de sa valeur lors de sa traduction, le rendant plus péjoratif aux yeux des réfugiés. Son utilisation va alors se démocratiser et se généraliser peu avant les années 2010, rendant le terme Jungle de Calais connu de tous. Une autre chose intéressante que l'on peut relever dans les mots que nous utilisons, est la dénomination de ces personnes voulant aller en Angleterre. Au départ, nous les appelions réfugiés, exilés, des termes assez poétiques qui vont ensuite se réduire au mot migrant. Ce terme est alors assez réducteur, étant donné que ces personnes sont toutes des individus à part entière ne partageant pas le même passé, et ne venant même pas toutes du même pays. Nous venons alors les catégoriser comme étant des migrants, réduisant ainsi l'individualité de chacun à ce simple nom. D'après Pierre de l'association Human Rights Observers, le terme migrant n'est pas adéquat en ce qu'il a une connotation animale (tels des animaux qui migrent). Le terme réfugié quant à lui insinue que ces personnes ont trouvé un refuge, ce qui n'est clairement pas le cas sur le territoire calaisien. Finalement, toujours selon Pierre, l'utilisation des mots est surtout politique, le mot exilé est utilisé comme il dit « pour faire chier l'extrême droite, donc on les utilise ». Ainsi, il est assez intéressant de voir l'impact des mots, et ce qu'ils re-

flètent sur son utilisateur. Les termes de migrant et réfugié sont tous deux utilisés à tout-va, par tous et de manière interchangeable. Cependant, chaque terme a bien sa signification propre et les confondre ne peut qu'être négatif. En effet, le terme réfugié fait référence à des personnes ayant fui leur pays à cause de conflits armés ou bien de persécutions. Ils sont reconnus internationalement et juridiquement comme étant des réfugiés, et les Etats se doivent de leur venir en aide et de garantir leurs droits fondamentaux (d'après la Convention de Genève de 1951)<sup>1</sup>.

Les migrants quant à eux quittent leur pays pour des raisons principalement économiques. Que la plupart des personnes ne fassent pas cette différence rend l'analyse compliquée en ce que nous ne savons pas réellement de qui ils parlent. La mauvaise utilisation de ces mots vient aussi forger des représentations, souvent fausses dont découlent des préjugés et des idées reçues. Pour revenir au sujet, nous pouvons observer des changements visuels et physiques sur le territoire de la ville de Calais, que ce soit dans son développement, ou bien dans son urbanité, depuis l'année 2016, avec notamment l'apparition de grillages et bien d'autres dispositifs. Il me semble alors nécessaire de se demander comment a évolué cet urbanisme de Calais depuis la disparition de la Jungle. Dès lors, au travers de ce mémoire, nous allons pouvoir mettre en lumière la manière dont les flux migratoires sont aujourd'hui gérés, dans le cas de Calais, mais aussi dans le monde. De plus, nous pourrions nous demander quelle part, nous pouvons et devons prendre en tant que concepteur dans cette problématique. La méthode de travail et de recherche de ce mémoire est assez simple. Les données collectées reposeront en grande partie sur des entretiens faits auprès de deux associations calaisiennes qui font tout leur possible pour venir en aide aux migrants : l'Auberge des Migrants et Human Rights Observers. À cela, s'ajoute tout un travail sur site, retranscrit sous forme de cartographies et de photographies. Enfin, des apports plus théoriques via des ouvrages, films ou bien encore émissions radiophoniques, sur des notions plus générales vont venir se mettre en lien à une échelle plus locale avec le cas de Calais et ainsi confirmer les propos énoncés plus tôt.

<sup>1</sup> Convention de Genève, UNHCR. Disponible sur : <https://urlz.fr/gZKu>

Pour répondre à cette problématique, nous allons diviser ce travail en trois parties. Trois temps qui vont nous permettre de comprendre à différentes échelles les enjeux présents sur le territoire calaisien. En premier lieu, nous allons contextualiser la situation actuelle, en développant tout d'abord l'accueil en France et la manière dont le pays a géré la migration au cours des derniers siècles. Ensuite, nous allons parler plus précisément de la situation géographique de Calais, qu'elle soit physique ou juridique, ce qui explique en quoi Calais est une ville monde malgré elle, où différents enjeux internationaux se cristallisent. C'est alors dans une dernière sous-partie que nous allons développer plus précisément l'histoire qu'entretient Calais avec la migration, avec pour point d'apogée la Jungle. En second lieu, nous allons voir la manière dont l'urbanisme de Calais devient un langage qui décourage, le rendant sécuritaire, défensif, et inhospitalier. Il s'agit ici de comprendre comment est mise en place cette politique de découragement, à partir de quand, par qui, et finalement quelle forme prend-elle. Nous développerons après les figures du mur et leur histoire, pour ensuite parler de celle des mobiliers urbains mis en place pour exclure l'autre. L'idée est de venir rattacher au cas de Calais des grandes notions. Finalement, pour conclure cette partie, nous allons voir quels sont les effets de cet urbanisme sur la population calaisienne. Population qui comprend à la fois les calaisiens et les réfugiés qui de par leur présence sur le territoire font inévitablement partie de cette population. En dernier lieu, nous allons évoquer la manière dont ces populations exilées continuent d'être présentes sur le territoire calaisiens, une fois la Jungle démantelée. Pour cela, il sera nécessaire d'étudier qui sont ces exilés, où ils se trouvent dans la ville, et de quelle manière. Nous allons voir que la tente sera un élément essentiel qui n'est pas sans rapport avec la notion d'attente. Pour finir, nous développerons le rôle si important que jouent les associations sur place.

# - Partie A -

## Un peu de contexte

# 1 - L'accueil en France

La France a un rapport très fort et ancien à l'immigration. En effet, elle est le plus ancien pays d'immigration en Europe, qui débuta dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Mais avant de raconter l'histoire de la France et de son immigration, il convient de définir le terme en lui-même. Selon Gabriel Noiriél dans son ouvrage *Une histoire du modèle français d'immigration*, cette dernière correspond à un « double processus : un déplacement dans l'espace, mais aussi le franchissement d'une frontière »<sup>1</sup>. Ainsi, pouvons-nous lier à l'immigration la notion d'Etats-nations qui sont chacun régis par leurs propres lois, et règles. C'est avec l'avènement de ces Etats-nations que se construit le phénomène migratoire et le terme immigration. Mais alors, comme le souligne très justement Gabriel Noiriél, ce terme acquiert une portée non neutre, forgée pour la bureaucratie et les politiques. Il apparaît donc en 1768, et Crystel Pinçonat nous explique sa formation, « d'après émigration (1752, « action de quitter son pays ») à partie du latin immigrare, « venir dans, s'introduire dans », de im- et de migrare « changer de résidence »<sup>2</sup>.

Historiquement, la France a connu plusieurs vagues migratoires au cours de son histoire. La première ayant lieu lors de la Révolution française, une période où l'idée de peuple souverain voit le jour et où le nationalisme commence à prendre de plus en plus l'importance. L'étranger est dès lors perçu comme un être potentiellement dangereux. C'est en 1793, plus précisément le 24 juin 1793 que la première Constitution française est rédigée et inclut dans la partie concernant les rapports de la République française avec les nations étrangères de l'Acte constitutionnel, l'article 120 qui dispose que le peuple français « donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. - Il le refuse aux tyrans »<sup>3</sup>. Ainsi apparaissent les premiers prin-

cipes du droit d'asile. Cependant, cette réforme est fortement contestée. De plus, nous pouvons remarquer une réelle dichotomie entre cette volonté d'égalité entre tous les hommes qui est clairement mise en avant dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et le contexte colonial de l'époque, où la notion d'une « race blanche » dominante s'accroît. Un sentiment de cohésion vient encore renforcer le sentiment d'appartenance et ainsi « le refus de l'altérité place le principe égalitaire sous l'angle de la ressemblance »<sup>4</sup>. L'autre est dès lors mis de côté, catégorisé.

Pour autant La France peut être qualifiée de « cheffe de file » en matière d'immigration, en comparaison des autres pays européens, à l'époque, encore principalement terres d'émigration. Elle a ainsi connu trois grandes vagues migratoires depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. A chaque fois, elles correspondent à des moments d'expansion économique importants, ainsi les afflux migratoires ont fortement augmenté.

En effet, pendant longtemps, la France a basé son système d'immigration sur le besoin de main d'œuvre pour le marché du travail dans le pays, celle présente sur place étant soit absente, soit insuffisamment qualifiée. Ainsi est-ce, essentiellement, dans une simple logique capitaliste, que la France a eu recours à plusieurs reprises à l'immigration. La première vague importante se déroula lors de la Révolution Industrielle, qui a eu pour conséquence de fortement accélérer l'immigration à cette période. Nous sommes sous le Second Empire, et la question nationale perd de son intérêt. C'est pourquoi, les frontières à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle sont totalement ouvertes. En 1860, le traité de libre-échange voit le jour, mettant en place une libre circulation des personnes. Ce phénomène s'accroît jusqu'en 1874, où le passeport ne devient plus obligatoire pour circuler entre les différents pays européens de l'ouest. Ce qui est assez étonnant et amusant, est que ce dernier était cependant toujours exigé afin de pouvoir circuler entre les régions de France<sup>5</sup>. On voit alors se développer une nouvelle aire de libre circulation en Europe et ainsi, une première vague de migration en France. Cette dernière concerne principalement des personnes venant de pays voisins qui essayent de trouver du travail dans des régions proches de leur pays d'origine. Il est assez intéressant de remarquer

1 Noiriél G. « Une histoire du modèle français d'immigration » - *Regards croisés sur l'économie*, Paris : La Découverte, 2010/2 (n°8) p.32-38

2 Pinçonat C. *Immigration*, Grassin J.-M. Dictionnaire International des Termes Littéraires (DITL), 1999

3 *Constitution du 24 juin 1793* [en ligne], Conseil Constitutionnel. Disponible sur : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-du-24-juin-1793> [consulté le 29/11/22]

4 - 5 Mathieu S. « L'immigration en France : variations politiques et invariants représentationnels », *Pensée plurielle*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2016/2 (n°42), p.41-45

qu'au cours des différentes vagues migratoires, l'origine des déplacements varie progressivement, s'élargissant à la manière de cercles concentriques au fil de ces différentes vagues.

A noter aussi, que ces fortes périodes d'expansion, induisent une réelle rupture, donnant souvent lieu à des mouvements xénophobes comme nous allons pouvoir le constater. En effet, au cours de la III<sup>ème</sup> République, une politique de protectionnisme et de nationalisme émerge, ainsi l'Etat prend part aux problèmes sociaux et affaires économiques du pays, en excluant totalement les personnes étrangères de toutes sortes d'instances. Aussi, durant cette période de crise, un phénomène de dévalorisation et de réaffirmation des valeurs françaises s'est-il clairement manifesté. Une politique nationaliste voit donc le jour. Cependant, en 1889, le projet de loi sur le droit du sol et le droit du sang entre en vigueur, et l'immigration devient donc un enjeu social. C'est alors, qu'à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle, une question se pose sur la terminologie et sur la définition du mot réfugié. A l'époque, il est assez difficile de différencier le réfugié de l'étranger, ce qui rend les textes de lois et la législation plutôt floue et incertaine. Un réfugié serait un « individu sans passeport, sans relation avec aucun ambassadeur qui autorise [sa] présence sur notre territoire »<sup>6</sup>.

Très vite arrive dans les années 1920, survient la seconde vague d'immigration, alors que le pays doit se reconstruire des sinistres de la guerre. Cette migration provient principalement de pays un peu plus éloignés que la première vague, qui sont la Pologne, La Russie, l'Arménie... Néanmoins, la guerre de 14-18 a laissé des traces, physiques bien sûr, mais aussi psychologiques. La crainte de l'autre est beaucoup plus présente, le passeport est donc rétabli et l'Etat prend en charge la question de l'immigration. Les immigrés allemands et italiens considérés comme étant ennemis de la nation sont renvoyés chez eux et font place à une population immigrante provenant de pays alliés ou encore neutres. C'est ensuite, qu'après une période d'ouverture au monde, les prémices d'un renfermement du pays apparaissent, avec la création d'une structure tripartite entre l'Etat, les patrons et les syndicats qui a pour but de venir gérer la migration<sup>7</sup>. Un système de service social

6 Mathieu S. « L'immigration en France : variations politiques et invariants représentationnels », *Pensée plurielle*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2016/2 (n°42), p. 41-45

7 Noiriel G. « Une histoire du modèle français d'immigration » - *Regards croisés sur l'économie*, Paris : La Découverte, 2010/2 (n°8) p.32-38

d'aide aux migrants apparaît pourtant. De plus, un ministère est instauré pour la gestion de la main d'œuvre coloniale.

Cependant, rapidement, dès les années 30, des courants xénophobes resurgissent, en réponse à la crise économique à laquelle fait face le pays. Nous voyons donc un rebond des courants nationalistes. Encore une fois, comme le dit Gabriel Noiriel : « ce n'est jamais quand les flux migratoires sont les plus importants que la xénophobie est la plus virulente, mais en période de crise : les immigrés connaissant alors le chômage, ne veulent pas retourner dans leur pays, également en crise : ils se stabilisent donc et deviennent visibles, ce qui provoque la montée de la xénophobie »<sup>8</sup>. La réaction première dans les temps compliqués est dès lors de venir chercher des coupables, les étrangers sont la cible idéale. Il y a donc une mise en place d'une politique nationale sécuritaire.

S'en suit l'histoire telle que nous la connaissons, avec la Seconde Guerre mondiale qui éclate, intensifiant encore cette peur de l'autre. Mais c'est à la fin de cette dernière qu'intervient la dernière vague migratoire remarquable du XX<sup>ème</sup> siècle et ce, durant les Trente Glorieuses. Cette période à l'exceptionnelle expansion économique, et de nécessité croissante de reconstruction induit une réelle nécessité de main d'œuvre et rend ainsi, à nouveau nécessaire l'immigration. Cette immigration est cependant utilitaire, en ce que les personnes retenues sont celles qui vont apporter une certaine aide au pays. Parallèlement, beaucoup d'initiatives vont être prises afin de gérer ces flux migratoires. Tout d'abord nous avons la création de l'Office National d'Immigration qui a pour but de contrôler l'emploi des étrangers qui revêt une grande importance à l'époque (encore une fois pour une question de manque de main d'oeuvre). Ensuite, il faut remarquer la création de l'Office cette fois International des Réfugiés, ainsi que celui du Haut Commissariat aux Réfugiés et enfin, un outil, qui encore aujourd'hui gère l'immigration internationale, la Convention de Genève signée en 1951. Cette convention est un document à échelle mondiale qui joue un rôle crucial dans le domaine du droit international humanitaire. Elle définit les règles de protection des personnes en cas de conflits armés. Une convention donc force de proposition qui vient

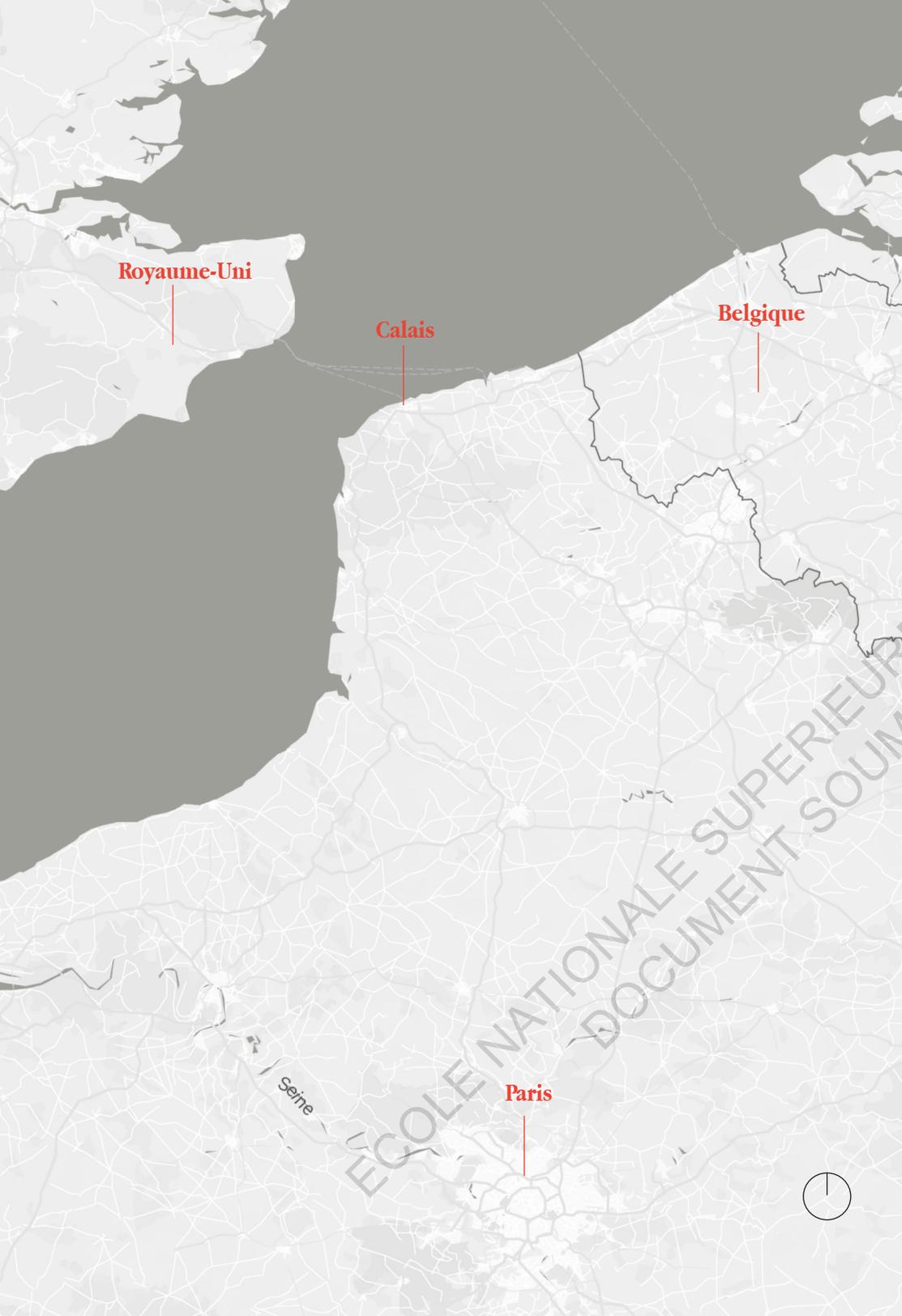
8 Noiriel G. « Une histoire du modèle français d'immigration » - *Regards croisés sur l'économie*, Paris : La Découverte, 2010/2 (n°8) p.32-38

régir internationalement, la manière dont l'immigration doit être en partie gérée, et les droits fondamentaux qui doivent être octroyés aux personnes en situation d'immigration. Ce traité est néanmoins très mal perçu par beaucoup à l'époque, accordant selon eux trop de droits à cette population migrante. En compensation, on impose dès les années 50, des devoirs et sanctions aux réfugiés en France. Et dès les années 70, à la suite des chocs pétroliers et de la crise économique concomitante, l'Europe engage une politique de « suspension des flux d'immigration », faisant entrer le pays dans une nouvelle période de son histoire migratoire<sup>9</sup>. Il choisit après un temps d'ouverture et d'accueil de refermer ses frontières. Le contrôle de cette migration devient une priorité (bien que la législation soit beaucoup plus souple à l'époque qu'aujourd'hui). De plus, avec le temps, les manières de travailler changent. En effet, l'ère de la mécanisation apparaît, certaines tâches ne requièrent donc plus l'intervention de l'homme et le chômage débute sa hausse, dès les années 80. Le besoin d'une main d'oeuvre immigrante est donc beaucoup moins importante. La France n'est plus la première terre d'immigration en Europe et encore une fois, la recherche d'emploi dans le pays étant grande et les places beaucoup moins nombreuses. Des élans xénophobes reprennent de plus belle. Depuis, la politique de l'État n'a pas beaucoup évolué, l'immigration extra-européenne est toujours autant contrôlée, les frontières sont toujours fermées, et cela, partout en Europe. Chaque pays, doit alors gérer à sa manière ces flux, avec plus ou moins de réussite. Ainsi, c'est l'État qui doit prendre en main la manière dont l'immigration est gouvernée dans son pays. Il choisit et spécifie le volume, la nature et la durée de ces migrations. Il doit donc faire face à des notions qui le dépassent. Ainsi, « cette contradiction entre la volonté affichée de l'État et [sa] capacité à réguler une réalité dont ils ne maîtrisent pas les tenants et aboutissants est aux fondements d'un « mauvais accueil » et d'une crise dont les effets culminent aujourd'hui »<sup>10</sup>. C'est alors que « la crise migratoire apparaît comme un état normal de la gestion des flux depuis le milieu des années 70 »<sup>11</sup>. Il est notable qu'une montée en puissance des mouvements d'extrême droite intervient, avec notamment l'arrivée du Front national dans le schéma politique français.

9 - 10 - 11 *L'accueil des migrants en France et en Europe : un sujet au coeur des débats politiques et médiatiques* [en ligne], Ritimo, 04/01/18. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBu> [consulté le 29/11/22]

Ceci, durant une période où la mondialisation prend de l'importance dans un monde de plus en plus libéral et fait suite au monde communisme qui lui meurt peu à peu jusqu'en 1989 avec la démolition du mur de Berlin. Puis, vient l'époque où, l'Europe renforce ses politiques anti terrorisme tout en poursuivant ses luttes pour les droits de l'Homme avec le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 qui vise à créer un espace de liberté, sécurité et de justice au sein même de l'Union Européenne. La réalité est que l'immigration qui a eu longtemps un but uniquement utilitaire pour satisfaire un besoin croissant de travailleurs, relève aujourd'hui de nouvelles problématiques, notamment celle de la misère économique, ou climatique, qui frappe certaines parties du monde, tout comme l'augmentation des persécutions dans différents pays qui poussent les personnes à fuir et venir se réfugier dans des pays plus sûrs et prospères, en Europe et en France. Néanmoins, encore récemment, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur dit souhaiter créer un titre de séjour pour les travailleurs irréguliers en faveur des métiers en tension qui ont du mal à recruter. Le choix d'une immigration choisie et ce que l'on pourrait nommer une instrumentalisation des individus étrangers (déjà pratiquée dans de plusieurs pays comme le Canada ou l'Australie) continuent de nos jours à exister. Ainsi, l'histoire migratoire de la France révèle combien la gestion des flux de population a toujours été compliquée au regard de l'équilibre difficile à trouver entre une volonté d'accueillir, dans de bonnes conditions de dignité et de décence, et le refus des étrangers par une partie de la population. Mais comme le dit Sophie Mathieu dans son ouvrage *L'immigration en France: variations politiques et invariants représentationnels* : « le clivage entre accueil et refus des étrangers n'est pas si évident. Il semblerait même que ces deux dynamiques fonctionnent ensemble et s'accroissent l'une l'autre [...] entre humanité et sécurité, générosité et paternalisme, misérabilisme et méfiance, refus de l'altérité et supériorité nationale, le modèle d'intégration à la française est fait de variantes antagonistes et paradoxales »<sup>12</sup>. C'est ainsi qu'est née et a évolué l'immigration en France. Un processus long, et périlleux dont la complexité illustre la manière dont la migration a été gérée.

12 Mathieu S. « L'immigration en France : variations politiques et invariants représentationnels », *Pensée plurielle*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2016/2 (n°42), p.41-45



## 2 - Calais, ville frontalière

Si nous reprenons le terme de frontière, ce dernier voit le jour avec les Etats modernes, les Etats-nations. Selon le dictionnaire Larousse, c'est une « limite du territoire d'un Etat et de l'exercice de la compétence territoriale » ou bien « une limite séparant deux zones, deux régions caractérisées par des phénomènes physiques ou humains différents »<sup>1</sup>. De ce fait, il semblerait que la frontière puisse être considérée sous deux aspects, deux représentations que Denis Duez et Damien Simonneau développent dans leur ouvrage *Droit et société* dans la partie « Repenser la notion de frontière aujourd'hui - Du droit à la sociologie ». Tout d'abord, il y aurait l'aspect physique et géographique, une frontière barrière qui viendrait « [s'inscrire] physiquement dans le territoire, et [faire] l'objet d'une surveillance continue »<sup>2</sup>. D'autre part, il y aurait une autre représentation beaucoup plus abstraite, moins tangible qui relèverait davantage de l'ordre de la juridiction et de la politique, où « des continents [apparaîtraient] divisés en ensembles contigus »<sup>3</sup>. Nous allons donc développer ces deux points de vue dans cette sous-partie. Comme nous avons pu déjà le remarquer, durant une certaine période, les frontières étaient ouvertes au monde, mais depuis les années 70, puis la chute du mur de Berlin, elles sont devenues plus tendues, moins poreuses, suscitant ainsi plus de questionnements. Elles sont passées de « froides, stables, poussiéreuses, pour ne pas dire ennuyeuses, [et] redeviennent en l'espace de quelques mois chaudes, mouvantes et explosives »<sup>4</sup>.

1 Dictionnaire Larousse

2 - 3 - 4 Duez D. Simonneau D. « Repenser la notion de frontière aujourd'hui. Du droit à la sociologie », *Droit et société*, Paris : Lextenso, 2018/1 (n°98), p.37-52

Fig.1 : Plan de la situation géographique de Calais (page précédente) - production personnelle

## Une frontière physique

La situation géographique de Calais explique pourquoi le sujet des flux de migrations y est si important. Ainsi, la ville de Calais est située sur la côte nord de la France. Elle est considérée comme étant à la frontière avec le Royaume-Uni, avec seulement 33 kilomètres qui les séparent. La ville peut donc être considérée comme une véritable plaque tournante européenne. En effet, elle est seulement à quelques heures de Londres, Paris et Bruxelles. Par ailleurs, elle est aussi le premier port de France en termes de transport de passagers. Enfin, le Tunnel sous la Manche, inauguré en 1994, a encore « rapproché » le Royaume-Unis de la France : La traversée s'effectue dorénavant 30 minutes. Calais est donc un réel lieu de passage et de transit, où plus de 10 millions de touristes passent chaque année. De plus, c'est une ville aussi bien accessible par voiture, train, bateau, ou bien encore avion de tourisme. Calais entretient des liens très forts avec le Royaume-Uni, elle fut même sous domination anglaise pendant la guerre de 100 ans (domination qui a en réalité duré 210 ans). Et depuis plusieurs décennies maintenant, Calais est devenue une ville extrêmement attractive pour des populations migrantes car elle est la porte d'entrée vers le Royaume-Uni. En outre, plusieurs facteurs expliquent ce phénomène : d'abord, le statut de réfugié y est plus favorable que dans nombre de voisins européens. En effet, le marché du travail, y est plus flexible et donc plus accessible (le travail non déclaré semble plus facile). De plus, il n'y a pas de contrôle d'identité, ce qui facilite une vie clandestine. Par ailleurs, il est certain que la langue revêt une importance certaine puisque beaucoup de réfugiés parlent déjà anglais. De surcroît, ils ont souvent déjà de la famille installée sur place. Par ailleurs, en France par exemple, les délais de traitement de demandes d'asile sont particulièrement longs, et le droit au travail ne s'applique pas avant un délai de neuf mois. Enfin, il semblerait que le respect des conditions matérielles d'accueil n'est pas toujours de mise, cela se vérifie notamment avec le droit à un hébergement et à un accompagnement social (Calais en est un bon exemple). Ce phénomène a conduit à un durcissement des relations entre le Royaume-Uni, et la France. En effet, le Royaume-Uni ne souhaitant plus accueillir cette population migrante, ordonne le blocage

de ses frontières, ce qui place Calais dans une position inconfortable, entre le besoin de retenir ces exilés et l'incapacité à gérer et à accueillir seule ces personnes. Afin de venir en aide, mais surtout d'empêcher l'arrivée de ces populations sur son territoire, l'Angleterre a financé beaucoup d'installations que nous allons développer dans ce mémoire. Une fois sur leur territoire, il fut un temps où le Royaume-Uni a voulu renvoyer, de manière temporaire ces demandeurs d'asile au Rwanda par exemple, le temps que la procédure de demande d'asile puisse être, soit disant, mise en place et leur demande traitée. Selon Pierre de l'association calaisienne Human Rights Observer, les chiffres de personnes ayant traversé illégalement la Manche ne sont pas si importants, ils représenteraient seulement 35 000 personnes en 2021 qui était pourtant une année record. Si l'on compare ce nombre à la population ukrainienne qui a dû fuir son pays par exemple, cela ne représente qu'une infime portion. Ainsi dit-il avec humour, « leurs églises seront déjà sous les eaux de la banquise quand [l'immigration] deviendra problématique »<sup>5</sup>. Ainsi, Calais devient rapidement au fil du temps un point stratégique d'accès au Royaume-Uni.

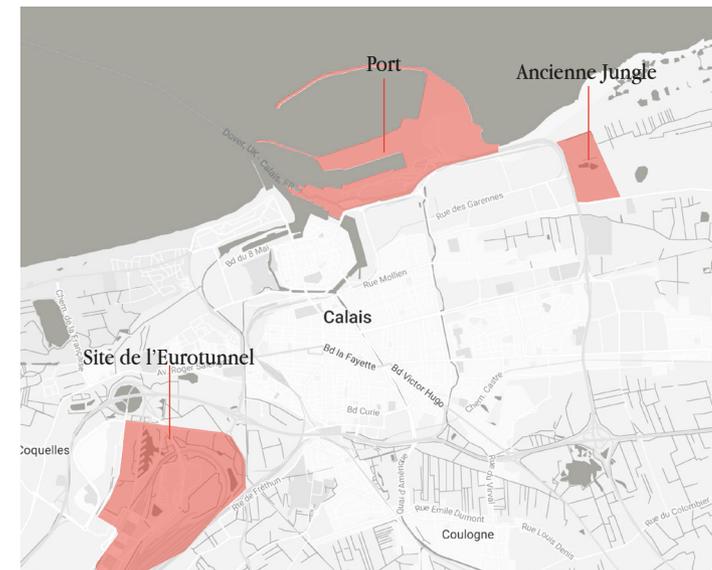


Fig. 2 : Plan de Calais - production personnelle

5 Entretien Pierre de Human Rights Observers - voir annexe 2

## Une frontière juridique

La particularité de sa position géographique induit la cristallisation de beaucoup d'enjeux, et la convertit en véritable frontière juridique. Selon les propos de Michel Agier dans son ouvrage *La condition cosmopolite - L'anthropologue à l'épreuve du piège identitaire*, la frontière aurait aussi la capacité de « [permettre] la reconnaissance d'un groupe dans le monde social et l'inscription d'un lieu dans l'espace »<sup>6</sup>. Ainsi elle séparerait deux entités bien distinctes, ayant chacune un fonctionnement et une réglementation différente.

L'exemple de la ville de Calais est frappant en ce qu'en plus d'être située à une frontière, elle a aussi la particularité d'être à la limite de différentes organisations internationale. Nous pouvons premièrement retrouver l'Union européenne créée en 1957 et ne comprenant au départ que 6 pays. C'est une organisation à la fois politique, mais aussi économique, comprenant aujourd'hui 27 états membres qui se sont réunis dans le souci de préserver la paix et de promouvoir le progrès économique et social au sein même de cette organisation. La liberté, notamment celle concernant la circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services en est l'un des piliers principaux. Membre de l'Union depuis 1973, le Royaume Uni quitte l'Union européenne le 1er janvier 2021, à la faveur du Brexit. Cette nouvelle situation implique un durcissement certain de la frontière se situant en partie sur les côtes calaisiennes.

La situation est d'autant plus complexe que s'appliquent à 27 états européens (membres ou non membres de l'UE) les règles de l'espace Schengen, issues d'un accord signé en 1985. La mise en place de ces normes induit l'élimination des contrôles frontaliers entre tous les membres et un renforcement des contrôles frontaliers entre les membres et les non membres. Il y a donc une « absence de frontières étanches à l'intérieur de l'Europe »<sup>7</sup> selon le géographe Jean-Robert Pitte. A contrario, les contrôles des frontières extérieures sont quant à eux renforcés. Le Royaume-Uni n'ayant jamais fait partie de l'espace

<sup>6</sup> Agier M. *La condition cosmopolite : l'anthropologue à l'épreuve du piège identitaire*, Paris : La Découverte, 2013, p. 25 (Sciences humaines)

<sup>7</sup> Frontières naturelles, frontières politiques, le point de vue du géographe Jean-Robert Pitte [en ligne], Canal Académies, Février 2010. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBX> [consulté le 7/12/22]

Schengen, la frontière calaisienne fortement surveillée depuis bien avant le Brexit.

Afin de pallier les difficultés et dans le but d'encadrement et surtout de gestion de la migration, différents accords et traités ont été signés entre la République française et le Royaume-Uni, censés garantir une bonne entente entre les deux pays. Le tout premier ayant vu le jour est le Protocole de Sangatte, signé en 1991, mais repris dans un protocole additionnel en 2000. Il fait dès lors suite à la construction du tunnel ferroviaire sous la Manche. C'est un accord intergouvernemental entre les deux pays qui a pour objet de renforcer le contrôle frontalier des deux côtés de ce Tunnel.

D'autre part, les Accords du Touquet, qui entrent en vigueur le 1er février 2004, c'est à dire peu de temps après la fermeture et la destruction du centre d'hébergement d'urgence géré par la Croix Rouge à Sangatte (sous les ordres du ministre de l'Intérieur de l'époque Nicolas Sarkozy, suite aux pressions de l'Etat britannique). Cet accord permet de créer un cadre juridique, et encore une fois, de renforcer les contrôles dans les ports maritimes de la Manche et de la Mer du Nord. La particularité de ce traité est qu'il « délocalise » en quelques sortes, les frontières des deux pays. Ainsi, chaque pays a la possibilité de contrôler sa frontière depuis l'autre pays (nous parlons bien du contrôle de la frontière, la frontière en elle-même reste quant à elle au milieu de la Manche). Les autorités britanniques sont donc en capacité d'empêcher l'embarcation de réfugiés potentiels depuis le territoire français. À l'époque de sa signature, les flux migratoires n'étaient pas aussi importants qu'aujourd'hui. Mais aujourd'hui il existe un total déséquilibre entre le nombre de prétendants à l'immigration voulant rejoindre le Royaume-Uni et ceux qui y arrivent réellement. Selon la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), les accords du Touquet ont

« conduit à faire de la France le bras policier de la police migratoire britannique »<sup>8</sup>

Tout comme le protocole de Sangatte, les accords du Touquet sont fortement contestés, et davantage encore depuis la crise migratoire de

<sup>8</sup> La France, « bras policier » de la politique migratoire britannique, Politis, Mars 2019. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBB> [consulté le 28/10/22]

2015. Il pourrait sembler légitime que la France revienne sur ces accords, mais d'après Philippe de Bruycker, docteur en droit, si elle agit de la sorte, « Londres sanctionnerait les compagnies de transport qui achemineraient des migrants sur son territoire »<sup>9</sup>. La France et principalement Calais, subissent, en conséquence, de plein fouet la politique migratoire britannique, moyennant un certain « dédommagement ».

Un autre règlement qui s'applique cette fois-ci à tous les états européens doit également être évoqué pour expliquer la situation calaisienne actuelle : il s'agit de la procédure Dublin ou autrement appelée, règlement Dublin III. C'est un texte de 2013 rassemblant la totalité des pays de l'Union Européenne ainsi que la Suisse, la Norvège et le Liechtenstein. Il indique qu'un seul état est responsable de la demande d'asile d'une personne non ressortissante de l'Union européenne. Ce dernier a pour objet de simplifier et d'accélérer la procédure de demande d'asile et d'éviter ainsi d'avoir de multiples sollicitations dans différents pays. De cette manière, chaque état a la responsabilité de l'accord ou non de la demande d'asile. Le pays responsable est celui qui a délivré un visa, ou bien celui où un membre de la famille réside ou bien encore, et la plupart du temps, celui où l'exilé a franchi illégalement la frontière. A partir de ce moment, les empreintes de l'exilé sont prises et renseignées dans le fichier international Eurodac. Il est alors possible à tout pays européen d'accéder à ce fichier et de transférer si nécessaire l'exilé vers l'état membre responsable. On appelle ces personnes « les dublinés ». On en retrouve beaucoup à Calais. Souvent, elles sont conscientes du dispositif et de la procédure, ce pourquoi, justement, elles ne demandent pas l'asile en France, par peur d'être renvoyées en Italie, Grèce ou encore Hongrie (soit le premier pays européen où elles sont arrivées). Pour pallier cet « effet pervers » des accords de Dublin, il est cependant possible pour un pays de prendre la décision de traiter la demande d'asile du dubliné, et cela selon certaines conditions. Cette décision peut être motivée par des raisons humanitaires, ou bien par d'autres motifs que l'état n'a pas à justifier. Ce système est aujourd'hui fortement critiqué, en ce que certains pays se retrouvent avec beaucoup plus de demandes d'asile que d'autres, en

particulier, et logiquement, ceux qui se situent en bordure de l'Union européenne comme l'Italie ou bien la Grèce. A contrario, d'autres pays comme le Royaume-Uni sont beaucoup moins affectés par ce règlement (néanmoins, depuis que ces derniers ont quitté l'Union européenne, ils ne peuvent plus renvoyer des exilés en sollicitant les accords de Dublin). Pour résoudre ce problème, une demande de la part de différents pays est faite pour que des quotas soient instaurés afin de répartir les candidats à l'asile en Europe.

En résumé, la position géographique de Calais induit que différentes politiques s'organisent et se cristallisent autour d'elle. A tel point que Calais se transforme peu à peu en gigantesque poste de transition et de détention au service, à la fois de la France, mais aussi du Royaume-Uni.

<sup>9</sup> Un Brexit ferait-il disparaître la « jungle » de Calais ?, France24, Mars 2016. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBl> [consulté le 28/10/22]

### 3 - Histoire de Calais et ses réfugiés - l'apogée de la Jungle

Cela fait maintenant presque 30 ans que Calais est confrontée à la problématique de l'immigration. Bien évidemment cette dernière a évolué avec les années, que ce soit au regard de l'origine des personnes en exil ou bien encore de l'importance de ces flux.

C'est dans les années 90, avec la guerre au Kosovo que Calais doit faire face à une vague migratoire importante. Pour la première fois, une forte population de demandeurs d'asile vient s'installer temporairement et de manière très précaire dans la ville. Afin de répondre à ce problème, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité confie à la Croix Rouge la mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence de 800 places dans un hangar désaffecté d'EuroTunnel à Sangatte, un village en périphérie de Calais. A partir de ce moment, des tensions voient le jour, que ce soit chez les représentants, les administrations ou bien encore les habitants. Le centre se voit alors contraint de fermer en novembre 2002. Il fut détruit par la suite, sous la directive de Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur à l'époque, jugeant que ce dernier ne faisait qu'intensifier le problème en créant un « appel d'air ». Il répondait, en fait, à la pression exercée par le Royaume-Uni qui exigeait absolument la fermeture de ce centre qui hébergeait de potentiels futurs réfugiés sur le territoire. Ces populations en exil sont alors repoussées vers le nord-est de la ville, plus précisément vers une zone boisée proche des différents axes routiers empruntés pour accéder aux embarcations, ce qui permet de faciliter les traversées clandestines vers le Royaume Unis. Cet espace est à l'abri des regards, en conséquence, beaucoup de personnes se retrouvent à y camper là, dans des conditions précaires, propices à la violence, donnant naissance ainsi à la première Jungle de Calais. Cependant, une solution radicale est assez rapidement apportée par le gouvernement afin d'en « finir avec ce problème ». En effet, en septembre 2009,

Fig. 3 : Ville de Calais, Henk Wildschut, 2017, p. 17



le ministre de l'Immigration Eric Besson fait le choix de démanteler entièrement ce campement. Cinq cents policiers vont alors venir expulser le petit millier de personnes présent. Solution brutale mais qui va perdurer, voir même s'intensifier dans le temps comme nous allons le voir. Cette action brutale est alors lourdement critiquée par les associations et habitants de Calais. D'autant plus qu'elle ne résout en rien la présence de ces populations migrantes sur le territoire, ces dernières se rassemblant en petits groupes selon leur nationalité et affinité afin de créer des micros camps dispersés un peu partout dans la ville, mais toujours à des endroits stratégiques, c'est-à-dire proche des lieux de tentatives de traversées. Le port est alors une zone privilégiée en ce qu'il est la porte d'accès la plus simple et directe vers l'outre-Manche, mais sa surveillance et sécurisation devient telle qu'il est beaucoup plus difficile de s'y introduire. Le choix de la société Eurotunnel, qui assure l'exploitation du tunnel, et située à Coquelles non loin de Calais, apparaît comme une nouvelle porte d'entrée potentielle. Certains réfugiés vont venir s'installer dans le centre même de la ville, nuisant fortement à l'image de Calais à l'échelle nationale selon les administrations.

En parallèle, l'État mandate une association, La Vie Active afin de gérer un centre d'accueil de jour au Nord Est de Calais, proche de la rocade. On va alors le nommer le Centre Jules Ferry, des repas y sont distribués et on peut y retrouver quelques sanitaires. Afin d'éviter les petits regroupements dans Calais, la ville affecte un terrain de 18 hectares juste à côté du Centre Jules Ferry, et contraint les exilés à s'y installer. Ce dernier se situe dans une zone mixte, entre broussailles, et espace de motocycles... mais il est surtout protégé à différents niveaux, que ce soit la flore, la faune avec la protection ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), et se situe aussi juste à côté d'un site Seveso qui produit et stocke des substances pouvant être dangereuses pour l'homme et l'environnement<sup>1</sup>. Ceci est révélateur de l'attention que les autorités portent au bien-être de ces exilés. Tout cela a lieu début 2015, c'est alors les débuts de la New Jungle, ou Camps des Landes selon les autorités. Ce camp prend alors rapidement de l'importance au même rythme que les flux migratoires vers le Royaume-Uni augmentent.

Fig. 4 : Ville de Calais, Henk Wildschut, 2017, p. 38



1 Entretien François Auberge des Migrants - annexe 2

Très vite plusieurs milliers de personnes (on passe de 800 personnes en juillet 2014 à plus de 6 000 en octobre 2015) mettent en place et développent ce que l'on peut considérer comme « une ville dans la ville », dans laquelle des commerces, églises, écoles, mosquées, boîtes de nuit voient le jour. Mais l'insalubrité reste importante et problématique. A tel point que des ONG saisissent la Justice Administrative pour urgence sanitaire. L'État se voit alors contraint d'installer des aménagements sanitaires. Par ailleurs, il met aussi en place des containers permettant d'accueillir 1 500 personnes, ces derniers sont cependant grillagés, et sécurisés, et la vie y est fortement réglementée (avec des heures de sorties par exemple). En parallèle, le nombre de migrants ne cesse d'augmenter, les autorités ne sachant comment réagir font le choix de raser une bande de 100m sur tout le long du terrain qui longeait la rocade, dans le but de créer une « zone tampon », mettant ainsi à distance les réfugiés et la voie rapide qui était un point d'attraction fort en ce qu'elle mène aux embarcations. Un premier no man's land voit alors le jour. Le second démantèlement arrive peu de temps après, car en février 2016, la décision a été prise de démanteler toute la partie

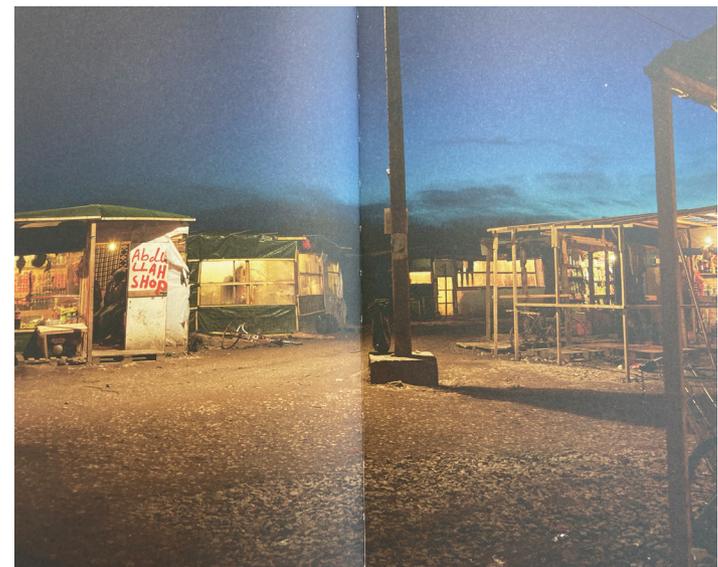
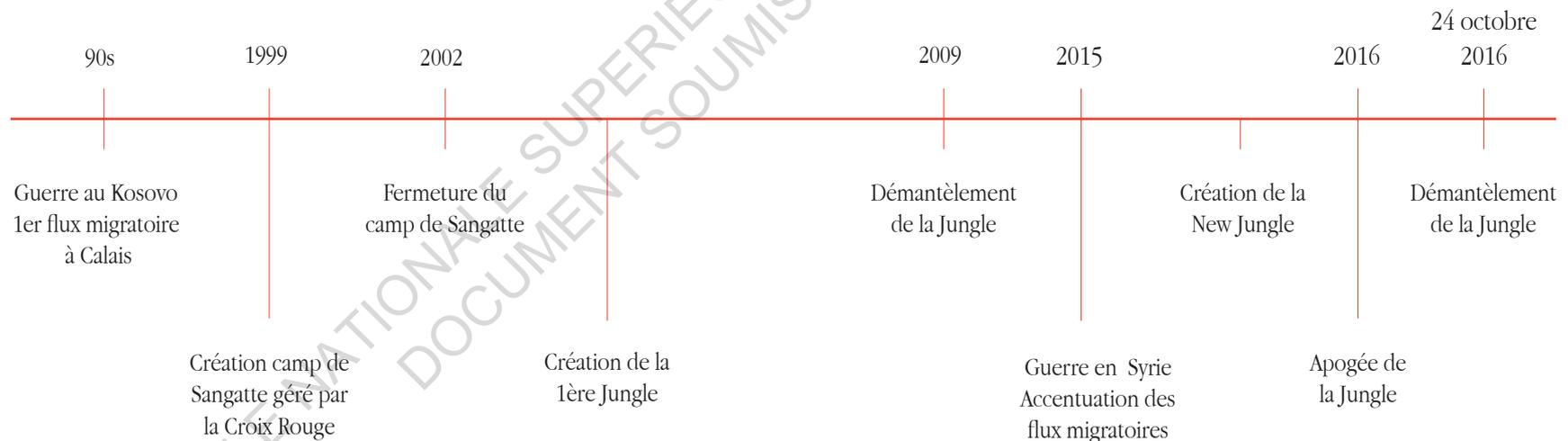


Fig. 5 : Ville de Calais, Henk Wildschut, 2017, p. 64

sud de cette New Jungle. Encore une fois de manière très brutale, les CRS et les bulldozers viennent déloger des milliers de personnes, se voyant obligées de migrer vers la partie nord du camp, augmentant ainsi fortement la densité. Les problèmes de salubrité mais aussi de co-habitation entre les différentes communautés n'améliorent en rien la sécurité sur le camp.

En août 2016, la population atteint le chiffre record de plus de 10 000 personnes, représentant alors presque 1/6ème de la population calaisienne. La New Jungle est alors une ville à part entière. Une ville, selon Cyrille Hanappe, qui « compte sans doute le plus grand nombre de diplômés du supérieur, de techniciens supérieurs, de gens de talents[...]. Elle est multilingue, multiethnique [...] [mais] n'est pourtant pas représentée au conseil d'agglomération »<sup>2</sup>. L'envergure et l'importance de ce camp fait alors peur, que ce soit à l'Etat français, ou bien même au Royaume-Uni qui finance un mur de plus de 1km à plusieurs millions d'euros afin de sécuriser sa frontière en France. Une seule solution semble alors envisageable pour régler ce problème : le violent démantèlement de la totalité de la New Jungle qui aura alors lieu le lundi 24 octobre 2016.



<sup>2</sup> Hanappe C. « A Calais, un autre devenir ville », *Multitudes*, Paris : Multitudes, 2015/4 (n°61), p. 15-17

Fig. 6 : Ville de Calais, Henk Wildschut, 2017, p. 229

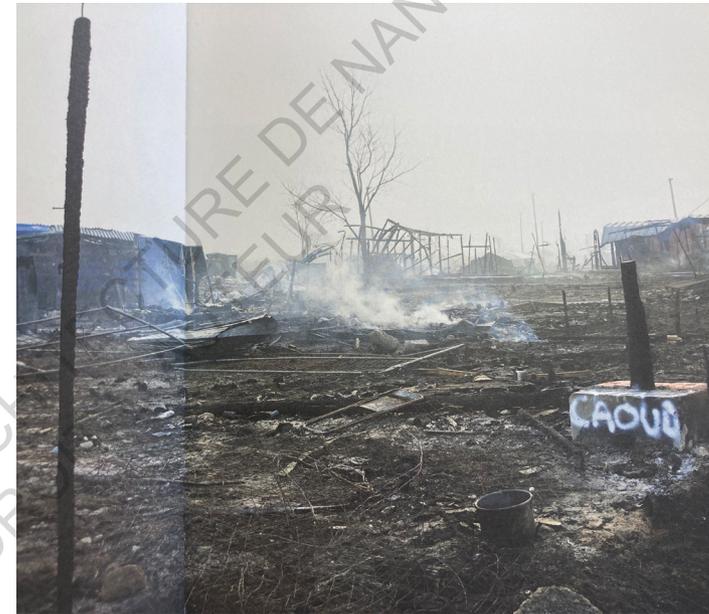


Fig. 7 : Frise chronologique des flux migratoires à Calais - production personnelle  
 Fig. 8 : Ville de Calais, Henk Wildschut, p. 55 (page suivante)



REDA ARCHITECTURE DE NANTES  
DU DROIT D'AUTEUR

# - Partie B -

Une population migrante  
soumise à un urbanisme  
défensif...

## 1 - Une politique de découragement

NB: Selon Michel Foucault, qui a longuement travaillé sur la notion de dispositif, ce dernier correspond à « une sorte - disons - de formation qui à un moment donné a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante [...] le dispositif donc est toujours inscrit dans un jeu de pouvoir »<sup>1</sup>. Il a donc pour but de répondre à une situation d'urgence, comme celle de la crise migratoire rencontrée à Calais.

### Quand - la Jungle, élément déclencheur

Des dispositifs ont commencé à voir le jour au moment du démantèlement de la Jungle. En 2015, l'Europe fait face à une crise migratoire sans précédent consécutive aux nombreux et différents conflits armés menés dans le monde à cette période. La guerre en Syrie étant l'un des plus importants.

Alors qu'aucune gestion politique n'est clairement assurée pour faire face à cette situation, le camp de la Jungle de Calais se développe à vive allure et atteint rapidement plus de 7 000 personnes. Une première réaction, issue d'une demande du Royaume-Uni, consiste à la création en 2016 des premiers murs anti-migrants. Ils symbolisent les débuts d'une ville fragmentée par, comme l'énonce Célestine Claudon dans *Habiter le paysage : la jungle de Calais comme paysage* de L'ENSAP Lille, « une dentelle de treillis soudés »<sup>2</sup>. On assiste ainsi à la première évolution vers le Calais que l'on connaît aujourd'hui. En effet, ce premier mur a, en quelque sorte était l'instigateur d'encre bien d'autres. Aujourd'hui alors que la Jungle n'existe plus, ces dispositifs sont toujours présents (et même plus), authentiques témoins d'une crise qui, encore à l'heure actuelle, n'est pas résolue. Leur pérennité est inconnue, mais une chose est sûre, tant

<sup>1</sup> Foucault M. Dits et écrits, volume III, Paris : Gallimard, 1994, pp.299-300

<sup>2</sup> Claudon C. Habiter le paysage : la jungle de Calais comme paysage, *L'atelier public de paysage*, 2016, n° 9, p. 24

que le problème de la migration n'a toujours pas été résolu à Calais, ces dispositifs perdureront. De plus, depuis le démantèlement total de la Jungle en octobre 2016, on perçoit une réelle crainte des autorités qu'un tel phénomène puisse voir le jour une nouvelle fois : ayant perdu durant plusieurs mois, tout contrôle sur ce qui se passait sur son territoire, la ville de Calais, mais aussi les autorités étatiques, souhaitent éviter à tout prix l'implantation et la création de points de fixation, ayant pour conséquence, selon eux, de ne provoquer qu'un « appel d'air »<sup>3</sup> selon Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur en 2017, attirant et incitant ainsi d'autres personnes réfugiées à se rendre à Calais. Le traumatisme de la Jungle est tel que les politiques locales et nationales mettent en place ce qu'on peut considérer comme étant une politique de découragement, via, notamment, un urbanisme défensif.

<sup>3</sup> *Migrants à Calais, Collomb ferme face au risque « d'appel d'air »* [en ligne], Public Sénat, Juin 2017  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBR> [consulté le 16/12/22]



## Par qui - la part de l'État

Il peut être considéré que le développement de cet urbanisme repoussoir résulte d'une volonté de la Mairie. Cependant, il est évident que la situation est beaucoup plus complexe. Les relations entre l'État, la Préfecture, la Mairie, et même le Royaume-Uni font de Calais un point de tension où se cristallisent des politiques multiples.

En effet, les dispositifs policiers présents sur le sol calaisien sont sous les ordres de la préfecture du Pas-de-Calais. Ainsi, ce n'est ni la police municipale, ni la Mairie qui ont le pouvoir de décider quand, ou bien encore à quels endroits les migrants peuvent ou ne peuvent pas s'installer par exemple. La Mairie quant à elle, a pour ambition de venir relancer le tourisme de Calais, transformant cette ville non pas comme un simple lieu de passage et de transit pour se rendre au Royaume-Uni, en Belgique ou bien partout en France, mais comme une réelle station balnéaire où il est envisagé de séjourner sur une plus longue durée.

Avec cette nouvelle ambition, beaucoup de projets ont vu le jour ces dernières années : nous pouvons notamment évoquer le réaménagement du front de mer (je vous invite à aller lire le mémoire de Mathilde Eimann<sup>4</sup> qui porte sur ce sujet et complète ainsi très bien les recherches entamées ici). La métamorphose de ce dernier est liée à l'arrivée du Dragon de Calais, une machine conçue et réalisée par François Delarozier et la compagnie des Machines de Nantes en 2019. Il est alors devenu rapidement l'une des principales attractions de Calais et de la côte d'Opale.

Cependant, bien entendu, la présence des réfugiés dans la ville n'est pas dans le plan de communication de Calais. La médiatisation joue alors un rôle majeur ici, comme, au demeurant, c'est le cas depuis les débuts de la grande Jungle de Calais. Durant les années 2015 et 2016, Calais était sur le devant de la scène. Et il est, d'ailleurs toujours surprenant de voir sa ville diffusée sur tous les journaux nationaux alors qu'on est en vacances dans le sud durant la période des fêtes. Cette médiatisation peut avoir du bon, puisqu'elle permet de rendre visible ce problème et cette situation si tendue et ainsi, de pouvoir y remédier

<sup>4</sup> Eimann M. *La fabrique d'un récit urbain, il était une fois la Calaisformie*, Mémoire, Urbanisme, Nantes : ENSA Nantes, 2023

Fig. 9 : Ville de Calais, Henk Wildschut, 2017, p. 255 (page précédente)

(par exemple depuis que la situation migratoire n'est plus médiatisée ces derniers temps, les associations calaisiennes remarquent une diminution des dons<sup>5</sup>). Cependant, comme le soulève encore une fois les travaux de l'ENSAP Lille dans sa revue *L'atelier Public de Paysage* : « la surmédiatisation d'une situation aboutit à un brouillage de l'image, des représentations »<sup>6</sup>. Ainsi, il faut noter, en définitive, la médiatisation peut comporter des effets pervers et n'est donc pas toujours positive, cela, d'autant plus que la Jungle semble être un sujet dont beaucoup de personnes s'emparent, avec plus ou moins de pertinence.

Le ministère de l'Intérieur ainsi que la préfecture restent néanmoins les acteurs et décideurs principaux sur ce territoire, menant une politique dans deux directions. Premièrement une surveillance des frontières pour le compte des autorités britanniques (avec les Accords du Touquet), et deuxièmement une entreprise de découragement des migrants de venir sur le sol calaisien. Cela passe alors notamment, par les différents dispositifs urbains que nous allons développer dans cette partie.

### Où - des espaces spécifiques de la ville

Bien que ces dispositifs se développent un peu partout dans la ville, nous pouvons tout de même constater que certains endroits sont pertinents pour installer ce mobilier défensif.

Tout d'abord, il s'agit des espaces en tension directe. Ce sont ceux qui concernent les possibilités de traversées, soit la zone du port et de l'Eurotunnel en eux-mêmes, mais aussi leurs abords et les routes qui permettent d'y accéder. L'exemple de la route Nationale 216 qui est, en quelques sortes la rocade portuaire de Calais, est, à cet égard, éloquent. Elle relie l'autoroute A 16 et A26 au port de la ville. Ces lieux sont alors sous forte surveillance et ce sont les premiers où l'urbanisme défensif s'est développé.

Ensuite, nous trouvons tous les espaces verts de la ville qui ne sont pas appropriés et donc de ce fait appropriables. On en identifie plusieurs dans Calais, qu'ils soient de petite taille, comme des carrés d'herbe, ou

<sup>5</sup> Entretien François de l'Auberge des Migrants - voir annexe 2  
<sup>6</sup> Andrieux F. Habiter le paysage : la jungle de Calais comme paysage, *L'atelier public de paysage*, 2015-2016, n° 9, p. 2

bien beaucoup plus grands, comme des bois. Les parkings, notamment de camions et certaines stations essence, se voient aussi confrontés à ces dispositifs, en ce qu'ils abritent, pour une durée plus ou moins longue, des véhicules pouvant potentiellement emmener les réfugiés de l'autre côté de la Manche. Évoquons notamment la station Total située dans la zone industrielle Marcel Doret qui, chaque jour voit des dizaines de camions en partance du Royaume-Uni y faire le plein de carburant. Aujourd'hui, elle ressemble plus à un camp militaire plutôt qu'à une réelle station essence. Elle est totalement entourée de murs de plus de 3m de haut.

Par ailleurs, des espaces que nous n'aurions pas soupçonnés sont aussi touchés par cet urbanisme pour des raisons diverses. Le fait que des associations soient venues s'installer à certain endroit pour y effectuer des distributions de nourriture en est un exemple. Il s'agit souvent de petits chemins se situant en bordure de route (ces derniers sont facilement accessibles et permettent des petits rassemblements). Enfin, il y a, bien évidemment, le terrain de l'ancienne Jungle qui, pour éviter toute réapparition d'un tel campement a été fortement touché par différents dispositifs repoussoirs.



Fig. 10 : Plan - production personnelle

## Comment - un système de dispositifs

Cet urbanisme peut alors prendre différentes formes, selon les espaces de la ville dans lequel il se situe. Le but étant de « dé-viabiliser »<sup>7</sup> tout espace de la ville, propice à l'installation de campements. Des moyens colossaux sont mis en place pour parvenir à cet objectif. L'une des premières actions, qui est aussi l'une des plus visibles dans la ville, est l'engrillagement ou l'édification de murs. A noter, le pouvoir évocateur historique de ces derniers auegard du passé de la ville de Calais, dont les forteresses anciennes sont toujours visibles. C'est le premier dispositif qui a vu le jour, et qui est intervenu au même moment que le démantèlement total de la Jungle. Cet engrillagement est symptomatique de la vision des politiques envers les populations migrantes. Une ville engrillagée, telle une prison ou bien encore un zoo, enfermant tous ses habitants, que ce soit les calaisiens, ou les migrants qui de part leur présence et installation sur le territoire sont devenus inévitablement partie intégrante de cette population habitante. Calais devient alors fragmentée, scindée en petits bouts de ville, avec des espaces accessibles à tous, des espaces semi-accessibles et ceux qui sont totalement fermés. En effet, l'exemple d'une petite surface d'herbe entourée d'un parking juste en face du phare du Calais est révélateur. Sur une courte période, un petit groupe de migrants s'était installé sur ce carré d'herbe. Ainsi, trois ou quatre tentes s'étaient déployées à la vue de tous sur l'espace public. La première réaction des autorités fut alors fermer et engrillager cet espace. Ce dernier est actuellement semi-accessible, en ce qu'une simple porte permet aux équipes de la ville de venir l'entretenir pour qu'il ne devienne pas un espace délaissé à la végétation incontrôlable. Encore une fois la question de l'image est particulièrement prégnante, mais il est intéressant de remarquer les incohérences entre ce qui est, et ce qui est ou non accepté et acceptable : il n'est alors pas concevable d'avoir

<sup>7</sup> Claudon C. Habiter le paysage : la jungle de Calais comme paysage, *L'atelier public de paysage*, 2015-2016, n° 9, p. 24

- Partie A - Un peu de contexte  
**- Partie B - Une population migrante soumise à un urbanisme défensif ...**  
 - Partie C - ... mais toujours présente

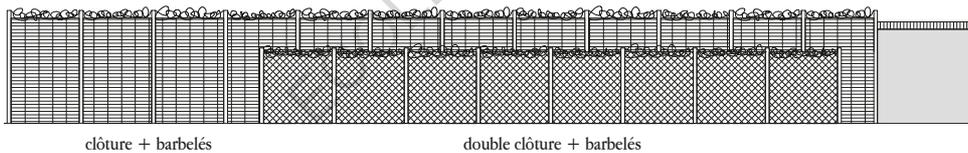


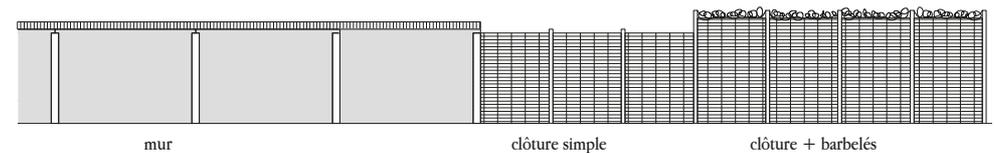
Fig. 11 : Station essence ou camp militaire ? - Station Total, zone Marcel-Doret - production personnelle



Fig. 12 : Oust ! - Carré d'herbe à proximité du phare de Calais - production personnelle



Fig. 13 : Trajet du Port à Eurotunnel - Elevation des différents types de grillages - production personnelle



un espace un peu délaissé dans la ville, alors qu'un lieu clôturé, ne serait pas porteur d'image négative de la ville. Cela met en lumière l'absurdité de certaines actions et installations présentes sur place. C'est d'autant plus frappant, qu'en clôturant ce terrain, les pouvoirs publics n'ont fait que « capturer du gazon »<sup>8</sup>, et dévitaliser un secteur entier. Ces grillages viennent de plus couper l'horizon et arrêter le regard. Symboliquement, ils manifestent l'interdiction, ou au moins, l'impossibilité pour ces populations migrantes de se projeter vers l'avenir, leur rêve étant stoppés net, ici à Calais. Une autre solution fréquemment utilisée, et ce, depuis seulement quelques années est l'enrochement. Le principe consiste à venir mettre des rochers en amas ou bien encore à équidistance de 1,5 m pour rendre impossible l'installation de tentes. La distance de 1,5 m est très importante, en ce qu'elle correspond à la surface d'une tente. Ainsi il est impossible pour les réfugiés de s'y poser. Encore une fois, l'absurde, ou même, l'abjection, est poussée à son comble, quand les agents installant ces dispositifs viennent réellement mesurer cette distance avec une précision et une minutie sans faille. Ce travail a donc été réfléchi, développé et enfin appliqué aux différents espaces de Calais, notamment les espaces enherbés libres d'accès<sup>9</sup>. Un autre exemple qui en est presque tristement comique, est celui d'un petit carré d'herbe situé en face de la Mairie. Il était visible depuis les bureaux des administrations et des réfugiés s'y étaient installés, mais aussitôt, des rochers ont été implantés, formant ainsi une marre de pierre. Cette action a fortement été critiquée et moquée par la presse, et les pierres furent rapidement enlevées. L'ironie de ce dispositif réside le rapprochement que l'on peut faire avec la digue. Calais, ville côtière, possède une véritable armure contre la Manche qu'on appelle plus communément la digue. Alors que cette dernière protège de la mer, ici les rochers protègent des réfugiés, perçus comme une autre menace qui pourrait venir submerger la ville. Il faut noter que ce dispositif a aussi pour but d'impacter les associations. En effet, ces dernières étant le seul lien qui se crée avec les réfugiés, et les incitant (selon les administrations) à rester, les dispositifs visent directement les exilés. Des rochers sont donc placés au niveau des différents points de distribution récurrents présents dans la

Fig. 14 : Mer de rochers en face de la Mairie - photographie : Sameer al-Doumy



Fig. 15 : Mer de rochers aux points de distribution - production personnelle

ville. Ce sont principalement des petits chemins en bordure de route qui se voient alors totalement bloqués, et ce pour tous ses usagés. En outre, le déboisement semble être une autre solution apportée par les autorités pour contrer en quelque sorte, l'implantation et la fixation des populations réfugiées. Beaucoup d'espaces végétalisés de Calais se sont alors vus au cours de ces dernières années, littéralement dévêtues de leur habit de verdure. En effet, si ces espaces ne sont pas clôturés, ils sont tout simplement rasés, leur otant ainsi toutes leurs caractéristiques et qualités qui le rendaient propices à une installation, principalement par le fait qu'ils étaient à l'abri des regards, et qu'ils offraient une certaine protection contre les intempéries. Une conséquence de la mise en place de ces différents dispositifs m'a particulièrement marquée. En effet, alors que je vivais encore à Calais, et que j'empruntais régulièrement une certaine route pour me rendre à la Cité Europe, un grand centre commercial en périphérie de la ville, qui se situe, également, juste à côté du site de l'Eurotunnel. Il est par la force des choses devenu un site sous haute



Fig. 16 : Route vers la Cité Europe - photographie : Google Street View - 2013

surveillance, les nombreux arbres présents sur place ont été considérés comme une barrière visuelle pour toute intrusion sur le lieu. Aussi ces arbres ont-ils été totalement rasés. Le trajet en était devenu bien différent, les nombreux lapins présents avaient disparu, le paysage était plus maussade. Si cette dynamique continue, Calais qui se vantait d'être ville fleurie labellisée 4 fleurs, ne pourra plus bien longtemps revendiquer ce titre. Enfin, un des derniers dispositifs imaginé est l'inondation. En effet, c'est cette fois-ci Eurotunnel (en concertation avec les autorités), qui a décidé en 2016 de venir inonder ses propres terrains afin de dissuader les réfugiés de s'introduire sur leur site. Ce sont alors 650 hectares de terrain qui se sont retrouvés sous l'eau par un principe de détournement des eaux pluviales<sup>10</sup>. Cependant, tous ces dispositifs ont un coût tout à fait considérable. Pour donner un exemple, la décision d'enrochement du petit îlot d'herbe en face de l'Hotel de ville a coûté environ 50 000 euros, une somme qui

Fig. 17 : Route vers la Cité Europe - photographie : Google Street View - 2016



<sup>10</sup> Calais. Eurotunnel inonde ses terrains pour empêcher les migrants de traverser la frontière [en ligne], Révolution Permanente, Janvier 2016. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBX> [consulté le 10/11/22]

selon beaucoup de personnes, qu'elles soient membres d'associations ou non, aurait pu être utilisée de manière plus efficace et pertinente en aidant directement les associations ou réfugiés au lieu de les handicaper. On peut alors se demander, à juste titre, quel est l'avenir de ces dispositifs.

Dans ses recherches alors que la Jungle existait encore, l'ENSAP Lille avait déjà relevé « que la Jungle soit démantelée ou non, ces clôtures sont d'ores et déjà durablement implantées dans le paysage calaisien<sup>11</sup> ». Cela est parfaitement vérifiable aujourd'hui, et les choses ne risquent pas de changer d'ici longtemps. Comment la situation aura-t-elle évolué 20 ans ? Tous ces dispositifs, seront-ils encore en place ? Seront-ils appropriés par les habitants ? Auront-ils été détruits dans un mouvement de rébellion ? La nature, aura-t-elle repris ses droits ? Beaucoup de questionnements pour un avenir qui est encore bien incertain.

Fig. 18 : Oh! Une nouvelle piscine - inondation des terrains d'Eurotunnel  
- photographie Jean Baptiste Brunet - 2016



11 Claudon C. Habiter le paysage : la jungle de Calais comme paysage, *L'atelier public de paysage*, 2015-2016, n° 9, p. 24

Fig. 19 : Entre-vue sur le port - photographie : Paloma Laudet

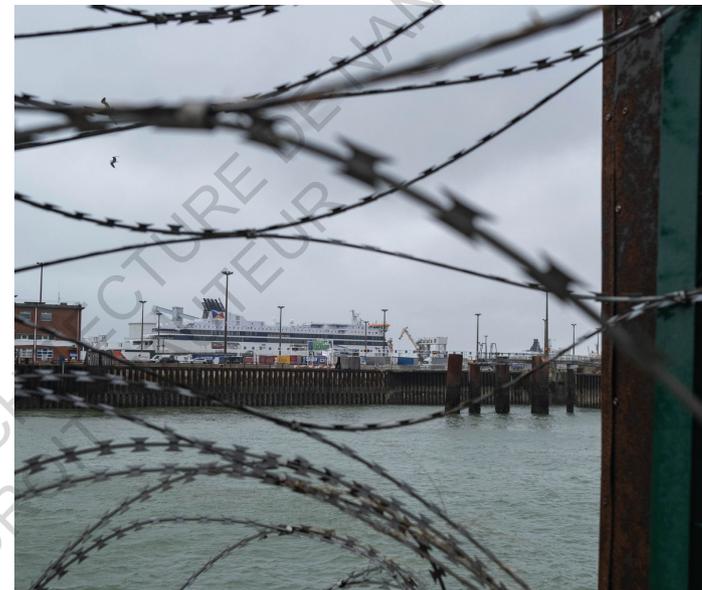


Fig. 20 : En contrebas de l'A16 qui mène au port - photographie : Paloma Laudet

Fig. 21 : Plan des différents dispositifs présents sur Calais (page suivante) - production personnelle



grillage + barbelé



double grillage + barbelé



mur



grillage simple



zone déboisée



zone clôturée



zone d'enrochement





ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## 2 - Les figures du mur

Nous avons donc pu remarquer l'importance du mur, de la séparation, des grillages dans la ville. Mais ces derniers ne sont pas nouveaux, ils résultent de dynamiques mondiales qui ont évolué dans le temps.

Quand on pense aux murs de l'histoire, le premier qui nous vient à l'esprit est celui de Berlin. Il a été le fruit de nombreuses aberrations et d'un sentiment d'injustice en ce qu'il était contraire aux libertés de l'Homme. Mais ce mur est particulier en ce qu'il empêchait des personnes de sortir d'un territoire. Aujourd'hui seule la Corée du Nord possède un tel mur. Mais bien d'autres types existent dans le monde. Cela fait des siècles que nous voyons des murs s'ériger sur différents territoires. Les premiers sont de simples empilements de rochers au temps de nos ancêtres. Ils étaient donc les prémices des murs de défenses qui se sont développés plus tard comme par exemple la Grande Muraille de Chine dont la construction a commencé au III<sup>ème</sup> siècle avant J.C. Ces murs avaient donc à l'époque une fonction uniquement défensive, en termes militaires, ils permettaient de se protéger des différents assauts de troupes ennemies. Par la suite, Claude Quétel, historien spécialiste de la psycho-histoire définit plusieurs catégories de murs. Nous pouvons retrouver celui d'appropriation, de propriété, le mur religieux, le médical (contre la peste par exemple en 1720), le mur fiscal, celui de supplice ou bien encore le mur de ghetto que l'on retrouve beaucoup durant la Seconde Guerre mondiale<sup>1</sup>. Mais jusqu'aux années 80, les murs résultaient principalement d'un conflit, d'une politique militaire de défense. Suite à la destruction du mur de Berlin et de ce fait à la fin de la guerre froide, l'ambition de l'époque était de faire du monde un « village planétaire »<sup>2</sup>, tel que l'envisage Marshall McLuhan, dans son ouvrage *The Medium is the Massage* paru en 1967. Une volonté et un élan d'abolir tous les murs était mis en place, faisant de la Terre un monde libre et ouvert où il est possible de circuler à sa guise. C'est alors la fin d'une période d'obscurantisme où l'exclusion dont le mur est le représentant disparaît enfin. Ainsi, selon toujours

1 Quétel C. *Histoire des murs: une autre histoire des hommes*, Paris : Perrin, 2014, 318 p.

2 McLuhan M. *The medium is the message*, Etagnières : Bantam, 1967, 18 p.

Fig. 22 : Walls Kill - Mur autour de la station Total (page précédente) - photographie : Paloma Laudet

Claude Quétel « les murs [étaient] pour les temps anciens, héroïques en quelques sortes. Ils n'avaient décidément plus leur place à l'heure d'une mondialisation pensée comme une marche irrésistible vers le progrès »<sup>3</sup>.

Paradoxalement, il est notable de remarquer le rôle qu'a joué la mondialisation dans la propagation des murs au sein du monde actuel. En effet, alors que pour une grande partie de la population, mondialisation rime avec ouverture, libre circulation des biens, des marchandises et des hommes, force est de constater qu'en réalité, elle joue un rôle majeur dans une fragmentation du monde qui se voit concrètement avec l'apparition de murs. A partir des années 80, la mondialisation s'accroît fortement, emportant avec elle bon nombre de barrières, en particulier les barrières commerciales, avec les nombreux échanges internationaux. Il semblerait que les frontières s'effacent donc peu à peu. Tout est alors pensé sur le plan mondial et non plus à une échelle plus nationale ou locale. Cette mondialisation entraîne cependant des effets pervers et, ainsi, de nouveaux enjeux et problématiques voient le jour : comme ceux de l'immigration, de la pauvreté mais aussi du terrorisme. De ce fait, à toute cette nouvelle dynamique se joint de nouvelles réglementations. Une réaffirmation des frontières de la part des Etats-nations a lieu au début du XXI<sup>ème</sup> siècle avec notamment une prolifération et une multiplication des murs dans le monde entier. Cette dernière se fait de manière assez anachronique du fait de l'importance des flux, réseaux et circulations qu'engendrent la mondialisation, rendant le monde et ses habitants plus mobiles que jamais. Michel Agier dans son ouvrage *La condition cosmopolite - L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, compare :

« la dualité [...] dans la représentation paradoxale de la mondialisation : celles des flux qui survolent les frontières et celle des murs qui les renferment »<sup>4</sup>

De plus, les cicatrices de guerres et le traumatisme qu'ont laissés les attentats des Tours Jumelles du 11 septembre 2001, ont conduit à un renforcement sécuritaire de la part de nombreux pays, et par voie de conséquence un durcissement de leurs frontières. De nos jours,

3 Quétel C. *Histoire des murs: une autre histoire des hommes*, Paris : Perrin, 2014, p.193

4 Agier M. *La condition cosmopolite : l'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris : La Découverte, 2013, p. 22 (Sciences humaines)

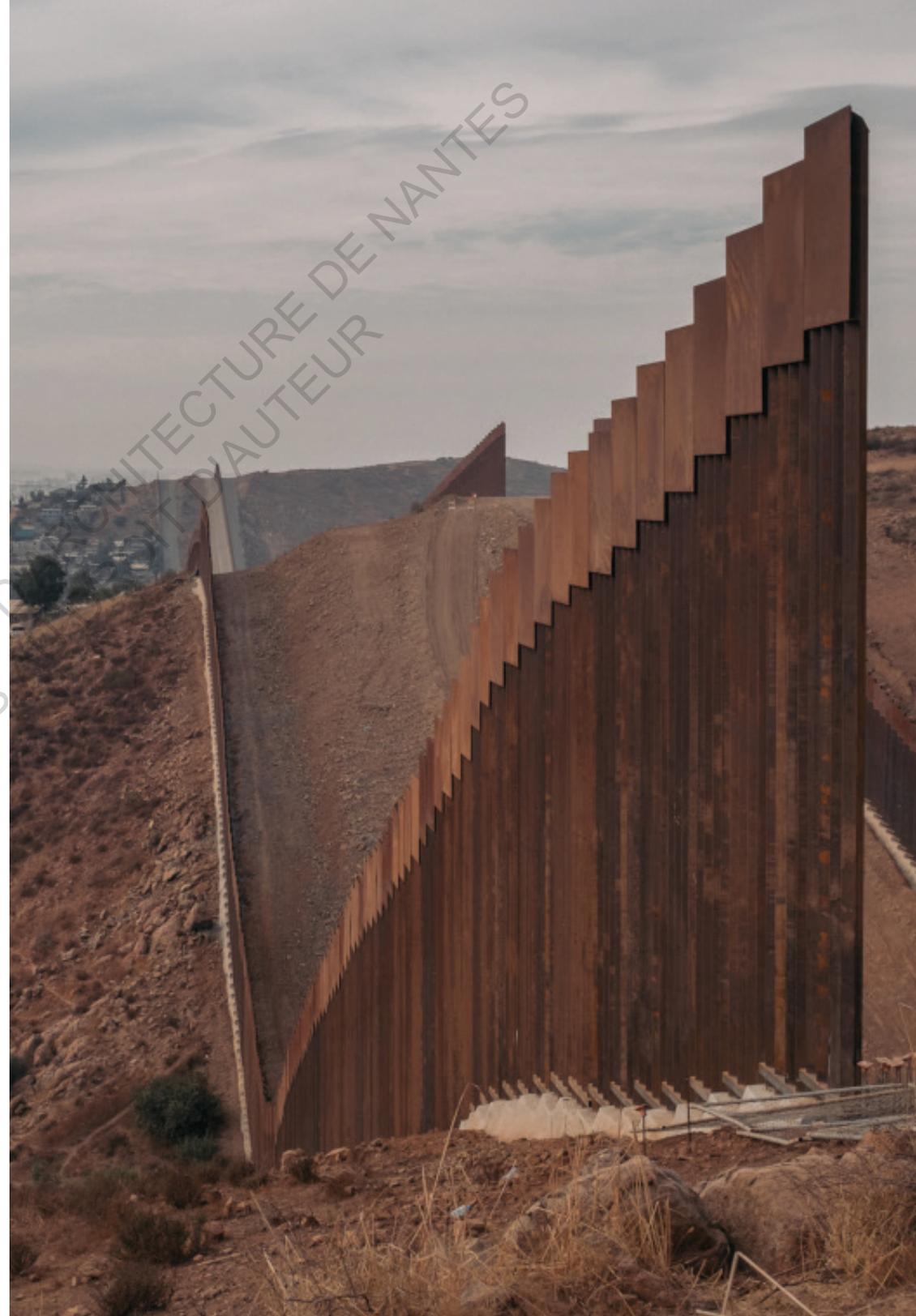
les murs qui sont construits sont soit comme auparavant de nature conflictuelle ou bien ils sont le fruit d'une volonté de contrer l'immigration illégale. Aussi, n'empêchent-ils pas de passer, mais ils empêchent l'illégal de passer. Ils n'ont donc plus tant l'aspect d'une protection, que celui d'une séparation. Nous pouvons aussi retrouver les murs érigés contre le terrorisme, le trafic ou bien la délinquance. En plus de la mondialisation, ces murs sont aussi la manifestation d'un repli sur soi et d'une volonté d'expression du nationalisme sous une nouvelle forme, plus visible, montrant qu'un pays à le contrôle de son propre environnement et territoire malgré les nouvelles dynamiques mondiales. L'édification de murs est alors « la caractéristique d'un mouvement à rebours de la tendance générale que constitue la mondialisation »<sup>5</sup>. La réponse à l'édification d'un mur va de paire avec cette dynamique, qui induit un raccourcissement de l'espace temps. Aujourd'hui, tout va toujours plus vite, une réponse rapide doit être apportée aux nouvelles problématiques qu'apporte la mondialisation. Le mur semble être le moyen le plus simple et le plus rapide d'apporter cette réponse. Il n'est en soit pas une solution mais une simple réponse à une situation complexe, violente et urgente. Réponse que l'on peut dans une certaine mesure considérer comme légitime en ce que personne ne souhaite accueillir ou être confronté à la « [toute] la misère du monde »<sup>6</sup>. Ce conflit comme l'explique Michel Agier entre souveraineté et cosmopolite explique la transformation des frontières en murs<sup>7</sup>, les faisant au fil du temps peu à peu disparaître. On voit alors éclore un monde qui se fragmente et se désolidarise par peur en partie de l'autre, et le mur devient un moyen de se rassurer, de se mettre à distance de cet autre, puisque, si on ne le voit pas, on peut avoir la rassurante illusion qu'il n'existe pas.

Mais ce dispositif est surtout un acte politique, il manifeste l'autorité d'un pays et sa capacité, comme évoqué précédemment à contrôler son territoire. Il donne alors l'illusion de résoudre une situation, et l'impression d'agir et de gérer la crise alors que la réalité est toute autre. Cependant selon l'écrivain, et diplomate Jean-Christophe Rufin « ceux qui construisent ces remparts pensent qu'ils accomplissent un acte de puissance, que le mur est une manifestation de la force. En ré-

5 - 8 Neisse F. Novosseloff A. « L'expansion des murs : le reflet d'un monde fragmenté », *Politique étrangère*, Paris : Institut français des relations internationales, 2010/4, p.731-742

6 Entretien Pierre de Human Rights Observers - voir annexe 2

7 Agier M. *La condition cosmopolite : l'anthropologue à l'épreuve du piège identitaire*, Paris : La Découverte, 2013, p. 16 (Sciences humaines)



alité, il est un signe de faiblesse»<sup>8</sup>. Le mur serait alors la représentation de l'échec des politiques et ne deviendrait plus qu'un spectacle dont la frontière serait la scène. Son seul impact résiderait dans le fait d'être spectaculaire et dissuasif. Dès lors, « le drame des clandestins [...] a mis en lumière la fragilité de cet espace sécuritaire et l'échec des politiques européennes en matière d'immigration »<sup>9</sup>. A en croire les propos de Michel Agier, le mur serait une négation de la frontière. La frontière étant une limite et un passage alors qu'au contraire, le mur serait plus synonyme d'enfermement. Ainsi nous avons d'un côté l'identité et de l'autre l'altérité. Et d'après Serge Sur : « les murs sont historiquement condamnés. Ils symbolisent la fermeture contre l'ouverture, l'immobilisme contre le mouvement et la mort contre la vie »<sup>10</sup>.

Mais, les murs restent pourtant un dispositif encore promis à un bel avenir que ce soit en Europe comme dans le monde entier. Le mur contre l'immigration semble être le mur d'interdiction qui va le plus se propager et se développer dans le monde, et en Europe (les crises climatiques n'arrangeant pas les choses). Preuve en est, les termes de gestion des migrations, de maîtrise des flux, de gouvernance mondiale sont utilisés de manière internationale et montrent l'importance de ces enjeux et de cette problématique dans le monde actuel. A en croire Michel Foucher, géographe spécialisé dans la notion de frontière, constate qu'aujourd'hui déjà, nous avons plus de 7 5000 km de murs, ce qui représente 3% des frontières actuelles. Et si les projets de construction de murs mis en place aujourd'hui sont menés à terme, ce serait près de 18 000 kilomètres de murs ou bien encore clôtures, grillages qui vont être présents sur le territoire international, ce qui équivaut à 8% des frontières<sup>11</sup>. Mais ces derniers sont-ils réellement efficaces, ou comme nous l'avons évoqué sont-ils de simples façades, des mises en scène de la part des états ? Jouent-ils un rôle si significatif dans la manière dont est gérée la migration ? Dans l'émission radiophonique *Politique étrangère* de France Culture, nous pouvions entendre toujours Michel Fouchet énoncer : « toute l'histoire des frontières et de leur durcissement c'est l'histoire des contournements et c'est ça ce qui est passionnant à étudier. C'est qu'à la fois ces mises en scène ne servent à rien, elles sont coûteuses, elles élèvent le prix du franchisse-

Fig. 23 : Mur de Bush entre le Mexique et les Etats-Unis (page précédente) - photographie : Reporterre  
9 Quétel C. *Histoire des murs: une autre histoire des hommes*, Paris : Perrin, 2014, p.261  
10 Quétel C. *Histoire des murs: une autre histoire des hommes*, Paris : Perrin, 2014, p.194  
11 Foucher M. *L'obsession des frontières*, Paris : Perrin, 2007, 248 p.

ment illégal, elles font des victimes ... et les humains arrivent toujours à aller de l'autre côté si c'est une nécessité pressante ou si c'est leur rêve tout simplement »<sup>12</sup>.



Fig. 24 : Daniel, exilé érythréen, s'est blessé en tentant de franchir une clôture barbelée - photographie : Paloma Laudet

Cela se vérifie parfaitement sur le territoire de Calais. Bien que ce type de dispositif ait été mis en place, les traversées se font toujours, par d'autres moyens beaucoup plus dangereux. Il est alors totalement inefficace, et il est vrai, fortement coûteux. Si les exilés veulent passer, ils le feront, ils essayeront puis réessayeront puis encore jusqu'à y parvenir. Le mur en devient ironiquement et inévitablement poreux. Il ne résout donc en rien le problème, et vient simplement le souligner et le cristalliser. Son efficacité médiatique devient plus importante que son efficacité concrète. Il vient interpeller, choquer, indigner par sa présence et sa violence, en ce que l'association entre le mur et la symbolique de la guerre est directe. Pour pallier ce phénomène et, en quelle que sorte, apaiser les consciences, voit alors le jour, un nouveau type de mur, beaucoup plus discret (et beaucoup plus coûteux par ailleurs), donc moins source de polémique. C'est ce que nous appelons le mur virtuel, qui utilise la technologie moderne afin de surveiller les frontières et de détecter les infiltrations illégales. On voit donc une réelle évolution dans la physionomie du mur, à mesure que le monde change et invente de nouveaux outils. Selon Border Patrol, l'agence fédérale de police des États-Unis, les murs virtuels seraient beaucoup plus « acceptables » par la population et permettraient de « capturer » 95 % de migrants<sup>13</sup>. Les murs ont donc encore un bel avenir devant eux.

12 *Politique étrangère*, 2018, épisode « La politique des murs et des frontières », Ockrent C. (réal), diffusé le 31 mars, France Culture

13 Neisse F. Novosseloff A. « L'expansion des murs : le reflet d'un monde fragmenté », *Politique étrangère*, Paris : Institut français des relations internationales, 2010/4, p.731-742

### 3 - Le mobilier urbain, ou l'exclusion de l'autre

D'autres dispositifs et interventions, à plus petite échelle voient le jour à Calais, mais qui sont tout aussi impactants sur la ville et sur la manière dont elle est vécue. Ce sont les mobiliers urbains que nous nommons anti SDF. Ces derniers sont déjà connus en France et dans le monde, et ce, depuis plusieurs années. En effet, c'est à partir des années 90 que les premiers mobiliers urbains anti SDF apparaissent, principalement à Paris, sensiblement à la même époque que la notion de situation préventive développée par Oscar Newman<sup>1</sup>. Cette dernière repose sur l'idée que l'aménagement urbain a un impact direct sur la criminalité en ville. Le travail d'Oscar Newman remonte aux années 70, et vient à l'encontre du modernisme. Il en fait la critique directe, en ce qu'il considère que ce mouvement dissocie l'habitant de son environnement, rendant ainsi impossible l'appropriation et l'identification d'une population à un lieu. Dès lors « Oscar Newman propose des éléments capables de favoriser des appropriations positives de l'espace et, par là, d'améliorer le lien que l'habitant entretient avec son environnement, de faire baisser la criminalité, et d'augmenter la qualité de vie »<sup>2</sup>. Le mobilier urbain joue alors un rôle majeur dans la ville et influence ainsi sensiblement les manières d'être de chacun. La mise en place de mobiliers urbains anti SDF est ainsi révélatrice d'une politique sécuritaire de la ville. On a vu alors se développer, des prototypes, et une certaine industrialisation de ces mobiliers. Les entreprises ont simplement répondu à une demande de la part des villes et créé, puis ajouté à leur catalogue une simple catégorie, celle des mobiliers urbains anti SDF. Il en devient donc un produit en tant que telle. Ce phénomène s'est inévitablement répandu dans les villes de plus petite taille, des villes comme Calais. Ce type de dispositif va viser directement les personnes sans-abris, et donc les réfugiés de Calais, bien qu'il soit installé dans un espace public ouvert et par conséquent utilisable par tous. Ce dernier

1 - 2 David Tieleman, *Cité : la pensée de Jane Jacobs et d'Oscar Newman dans le développement des villes contemporaines*, Faculté d'architecture - Ulg, 2014, 17 p.

en devient hostile et inaccueillant pour ces personnes occupant sur un temps long la ville. De prime abord, ces mobiliers urbains ne sont pas vraiment visibles, en tout cas on ne voit pas directement leur violence lorsque nous nous baladons dans la ville. C'est seulement en s'attardant à les analyser que nous comprenons à quel point ils sont vicieux et inhospitaliers. Leur but étant de rendre impossible l'installation sur un temps long, ou du moins rendre inconfortable l'occupation prolongée. Cela peut passer par des assises pour seulement une seule personne rendant impossible la position allongée pour dormir, par des assises qui sont inclinées, ou bien courbes et donc instables. Nous pouvons aussi remarquer des surfaces recouvertes par des picots, qui jouent le même rôle.

De plus, souvent, ces installations ne sont pas la plupart du temps assumées par les autorités. Ainsi, en leur donnant une forme particulière, une couleur spécifique, il arrive souvent que l'excuse de l'installation artistique rentre en jeu. A en entendre les mots de Gwenaëlle d'Abouville, urbaniste, « l'hypocrisie qui se cache derrière l'art ou l'esthétique contribue à rendre invisibles les personnes sans domicile »<sup>3</sup>. Certains de ces dispositifs sont alors parfois très recherchés, ingénieux, et imaginatifs.

Fig. 25 : Les assises uniques au profit des bancs - photographie : Usbek et Rica - 2019



3 Comment le mobilier urbain est devenu une arme anti SDF [en ligne], Habitat humanisme. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkC9> [consulté le 19/11/22]

Encore une fois, l'idée est de venir repousser ces personnes ailleurs, encore plus loin dans la ville, hors de la ville, à un endroit où on ne peut pas les voir, en ce qu'on ne peut pas voir, ni accepter la misère qui peut résider dans l'espace public. Au lieu de leur venir en aide, tous les moyens financiers et physiques sont mis en place pour les exclure, encore davantage. Ainsi, la ville veut-elle montrer son aspect sécuritaire afin de rassurer. Et pour ces questions d'image, elle en vient à produire un urbanisme défensif fort, visible, et inscrit dans sa morphologie. A Calais, nous pouvons retrouver l'exemple des porte-vélos sous les ponts. Encore une fois des réfugiés s'étaient installés sous des ponts de Calais afin d'avoir une protection contre la pluie et de disposer de plus d'intimité. Ils avaient donc installé leur tente pendant quelques jours, mais les autorités sont venues les déloger et ont mis en place des porte-vélos pour les empêcher de se réinstaller. L'ironie réside dans le fait que pour pouvoir accéder à ces porte-vélos, il fallait emprunter des escaliers, choses très peu pratique en soit. Ces derniers n'étaient donc jamais utilisés. En se rendant compte de l'aberration de ces installations, la Mairie a par la suite décidé de les retirer.

Fig. 26 : Des porte vélo sous les ponts, pas pratique - photographie : La Voix du Nord - 2021



Nous reprochons souvent l'énormité de ces dispositifs, que ce soit les associations, la presse ou simplement les habitants. C'est pourquoi des concours et des remises de prix à ce sujet ont vu le jour. En premier lieu, nous pouvons parler de celui organisé par la fondation de l'Abbé Pierre, nommée le Pic d'Or<sup>4</sup>. Elle dénonce et expose aux yeux de tous ces dispositifs et leur brutalité que l'on ne perçoit pas spécialement

<sup>4</sup> Les Pics d'Or #2 : le palmarès de la cérémonie 2020 [en ligne], Fondation Abbé Pierre, Mars 2020. Disponible sur <https://urlz.fr/kkCh> [consulté le 19/11/22]

au premier abord. A une échelle plus locale, nous avons les Barbelés Awards<sup>5</sup> qui ont lieu dans le petit cinéma de ville appelé l'Alhambra. C'est aussi une cérémonie satirique qui récompense les pires dispositifs anti exilés présents sur le territoire (allant jusque Grande-Synthe, ville qui est aussi fortement touchée par les migrations vers le Royaume-Uni). Une autre violence est aussi l'absence totale de mobilier urbain. Cela est encore plus révélateur et impact dans ce cas tout le monde, ainsi, il en devient de manière paradoxale, plus visible. Les utilisateurs de l'espace public se retrouvant à devoir s'asseoir sur des poteaux, des rebords de devantures de commerce, des trottoirs. La ville et son espace urbain perdent alors toute leur hospitalité. Et comme le dit Chantal Deckmyn, architecte et urbaniste ayant travaillé sur les notions d'hospitalité et d'accueil de la ville au travers notamment de son ouvrage *Lire la ville - Manuel de l'hospitalité de l'espace public* : « Priver les plus fragiles de ses aménités ne rendra pas [la ville] plus sûre ou plus belle pour les autres, mais plus rude, plus chère, plus excluante pour toutes et tous »<sup>6</sup>. Ainsi, en continuant son développement, si une ville devient accueillante et hospitalière pour les plus fragiles, elle en est d'autant plus agréable pour tous. Le mobilier urbain joue alors un rôle décisif dans la manière dont est pensée et est vécue la ville son espace public. Un espace qui finalement n'est pas si public que ça.

Fig. 27 : Affiche de l'association Abbé Pierre - 2017



<sup>5</sup> Dossier de Presse de la Cérémonie des Barbelés Awards, 17/03/22 - voir annexe

<sup>6</sup> Deckmyn C. Lire la ville : manuel pour une hospitalité de l'espace public, Paris : Dominique Carré éditeur, 2020, préface

## 4 - Ses effets : Calais ville prison ?

Tous ses dispositifs ne sont pas sans conséquence, particulièrement sur la manière dont est faite la ville et surtout sur la manière dont elle est appréhendée. De tels moyens mis en oeuvre peuvent n'avoir qu'un impact non négligeable sur l'espace public.

La première chose frappante de tous ces dispositifs est qu'ils transforment la ville de Calais en une prison à ciel ouvert. C'est ce qu'évoque Amnesty Internationale dans son rapport publié en novembre 2019 et mis à jour en avril 2021 qui a pour but de comprendre ce que ressent la population calaisienne face à cette crise migratoire qui dure depuis des décennies. Ce rapport a été effectué en mandatant l'Institut Harris Interactive et se base sur le témoignage de 600 calaisiens. Ainsi d'après ces derniers, « beaucoup de calaisiens évoquent aussi la transition de leur ville en prison à ciel ouvert avec des kilomètres de grillages, barrières et barbelés, des coupes d'arbres massives qui viennent altérer profondément le paysage et l'ambiance »<sup>1</sup>.

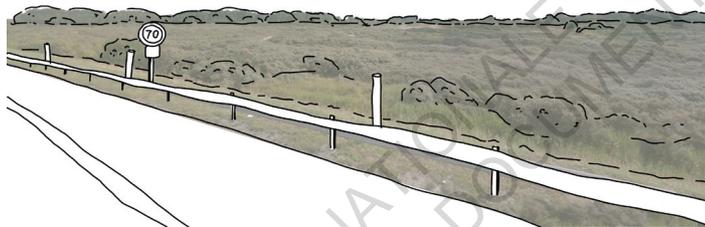


Fig. 28 : Nationale 216 - Août 2013 - production personnelle

Ainsi, au même titre que ses réfugiés, les habitants de Calais se re-

<sup>1</sup> Calais/étude Harris : 30 ans après le début d'une crise perçue comme insoluble, des calaisiens toujours sensibles à la détresse des migrants [en ligne], Amnesty International, Mai 2021. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkCl> [consulté le 3/11/22]

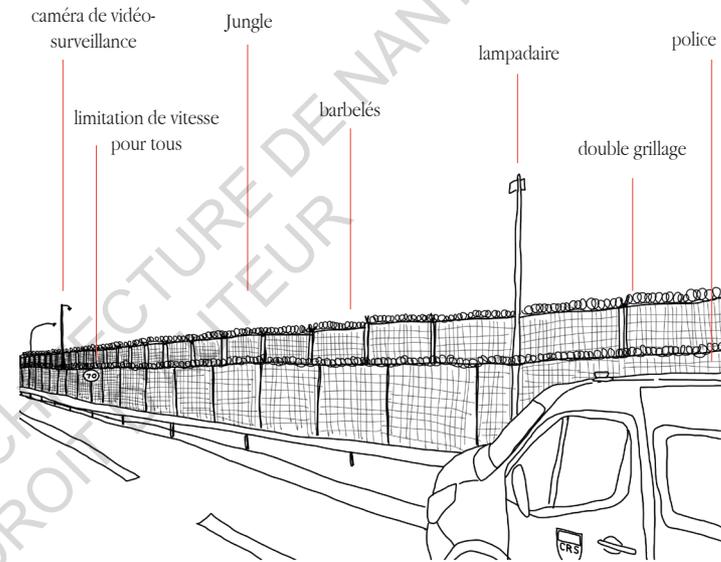
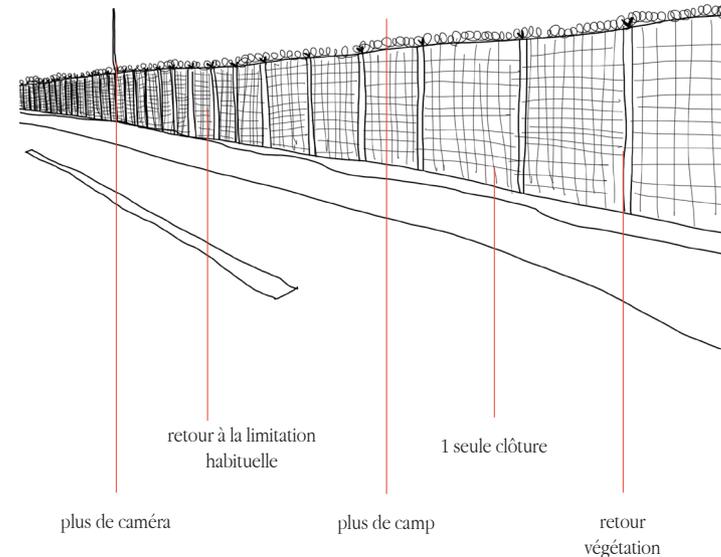


Fig. 29 : Nationale 216 - Août 2016 - production personnelle

Fig. 30 : Nationale 216 - Août 2020 - production personnelle



trouvent enfermés, pris au piège parmi ces édifications. Cette politique de découragement affecte alors tout autant les habitants d'origine que les exilés devenus habitants inéluctablement. De plus, les espaces verts étant clôturés, grillagés au fil du temps, ne sont plus accessibles. Nous voyons alors une disparition des espaces où il est possible de se poser, de se reposer dans la ville. Ce qui a pour effet d'accentuer la situation transitoire de la ville. Une ville de passage, pour pouvoir aller en Angleterre. Une ville où on ne s'arrête pas, et cela se rend visible jusque dans le mobilier urbain qui comme nous l'avons vu est quasiment absent. Cependant, il convient d'évoquer la plage de Calais qui elle, s'est vue totalement redorée suite à des lourds travaux de réaménagement de sa digue, dans l'objectif de redonner une bonne image à la ville, loin de toute la médiatisation portant essentiellement sur la manière dont la migration est gérée. Dès lors, l'ambition est de relancer le tourisme, et d'imputer un nouveau souffle à la ville, faisant d'elle la nouvelle destination balnéaire du Nord de la France. De plus, à noter que la fermeture de l'espace public porte justement sur cette question de la publicité. Si ces espaces qui normalement sont accessibles à tous deviennent fermés, en quoi se transforment-ils ? Ils deviennent alors des espaces interstitiels, dont on ne connaît pas réellement le but, ni l'utilité. Ils sont à la fois public et privé mais n'appartenant à aucun propriétaire (ou ils ne sont aucun des deux). Ils en deviennent des friches, des espaces oubliés de la ville. Il n'est donc plus possible de circuler et d'habiter réellement comme on veut l'espace public en ce qu'il nous est partiellement interdit. L'exemple du parc situé route de Garennes est saisissant. C'est un grand espace vert qui se situe non loin de l'ancienne grande Jungle. Suite au démantèlement de cette dernière, les réfugiés restants se sont déplacés vers ce parc qui était assez grand, et à l'écart des regards pour pouvoir les accueillir. Il a rapidement été fermé à tous car en 2017, il est entièrement clôturé. Les personnes ayant pour habitude de se promener dans cet espace, de courir et de sortir leur chien par exemple, ont vu leur quotidien se modifier. En réalité, des nuisances ont lieu certes, mais pas de la part des migrants, plus la part justement des dispositifs anti migrants ce qui est totalement incohérent. A cela s'ajoute, les déboisements, privant encore une fois l'urbain de son végétal. La ville en devient moins accueillante, mais

agréable à vivre et à circuler, alors qu'elle détient le label « Ville et villages fleuris » avec 4 fleurs. En outre, comme l'explique l'ENSAP Lille dans ses recherches :

« en cherchant à combattre la Jungle [...] [ils] rendent en réalité le phénomène plus présent que jamais sur le territoire »<sup>2</sup>

En effet, d'expérience, au temps de la Jungle, cette population migrante n'était pas tant visible que cela dans la ville, et à contrario, tous les dispositifs mis en place eux sont d'une importance et d'une violence telle qu'on ne peut que les remarquer. D'autre part, la présence policière sur le territoire calaisien s'est très sensiblement renforcée. Leur omniprésence est frappante, particulièrement au niveau de la gare, là où de nombreux réfugiés stationnent puisqu'ils utilisent le réseau ferroviaire pour aller aux points de départ des embarcations se situant dans des villes alentours.

« Il y a pas crise migratoire, il y a perception d'une crise migratoire, parce qu'il y a des images spectaculaires »<sup>3</sup>

Ainsi la réaction des autorités par peur d'un retour d'une Jungle 2.0, ne fait qu'empirer les choses. Certes, il n'y a plus de Jungle aujourd'hui, mais ce qui a actuellement lieu est-il mieux ? De plus, le tout sécuritaire ne fonctionne pas : il est coûteux et n'a pas d'impact réel sur le nombre de traversées. Même avec tous ces moyens mis en oeuvre, les passages au Royaume-Uni se font toujours aussi nombreux. A noter que toujours, d'après Amnesty Internationale, il semble que les calaisiens éprouvent majoritairement de la compassion, et de l'empathie à l'égard de ces populations migrantes (ou bien ils sont neutres). Bien que la question des exilés n'arrive qu'en dernier par rapport à leurs inquiétudes sur la ville (la première étant celle de la pauvreté et de la crise économique : presque un tiers de la population calaisienne vit sous le seuil de pauvreté). Le sentiment de fatigue de voir que la situation ne s'améliore pas est amplement partagé par l'ensemble de la population calaisienne. La crise humanitaire sur place semble insoluble pour beaucoup d'entre eux, après 30 ans à devoir gérer ces flux

2 ENSAP Lille, *Habiter le paysage : la jungle de Calais comme paysage*, l'atelier public de paysage, 2015-2016, n° 9, 32 p.

3 Entretien Pierre de Human Rights Observers - voir annexe 2

migratoires. Par ailleurs, nous pouvons remarquer qu'un sentiment d'insécurité de la part d'une petite partie des calaisiens émerge. Les infrastructures mises en place y jouent un rôle majeur. En effet, nous associons beaucoup les murs, grillages, séparations, à des temps de guerres, des dispositifs qui sont mis en place pour se protéger d'un assaillant. Ainsi la présence de ces murs dans la ville donne à penser différemment l'autre, comme un être dangereux dont il faudrait se méfier et se protéger. Comme le dit François de l'Auberge des Migrants: « la peur existe, mais elle s'entretient et se renforce »<sup>4</sup>. Nous voyons se développer une peur de l'autre, une peur qui peut être fantasmée et parfois même inexplicable. L'étranger, comme l'explique Michel Agier, n'est qu'étranger « toujours et seulement ici. Car chez lui, là-bas, il n'est pas étranger »<sup>5</sup>. Ainsi c'est le lieu et le contexte qui font d'un étranger, un étranger, et non pas son identité. C'est la manière dont il nous est exposé au monde, qui catégorise (par des inconscients collectifs) une personne comme étrangère ou non. C'est pourquoi, « n'est-ce pas parce qu'il m'est toujours ex-posé dans un lieu à part, séparé, étranger, emmuré, souillé [...] que je le prends de toute évidence pour étranger »<sup>6</sup>. Encore une fois, l'influence d'un contexte est prédéterminante dans la création d'une image, et de ce qu'elle nous renvoie.

Nous pouvons voir que la ville de Calais n'est plus vécue de la même manière par tous ses habitants. Elle change nos manières de faire et de voir et comprendre le monde ainsi que l'autre.

Comment je suis sensé passé  
moi avec mon vélo à travers  
ces rochers ?

Je peux plus promener mon  
chien dans le bois alors ?

Maman maman, ils sont  
passés où les lapins ?

Avec votre panneau ont peu  
plus stationner !

citations imaginées à partir de situations existantes

<sup>4</sup> Entretien François de l'Auberge des Migrants - voir annexe 2

<sup>5</sup> - <sup>6</sup> Agier M. *Le couloir des exilés : être étranger dans un monde commun*, Bellecombe-en-Bauges : Ed. du croquant, 2011, p.10

- **Partie C -**  
... **mais toujours présente**

# 1 - De nouveaux campements

## Pour qui

La Jungle de Calais a marqué les esprits, de par son importance, son développement si rapide mais surtout par sa gravité. Suite au démantèlement total de ce camp, beaucoup des exilés présents sur place ont été relocalisés dans des centres d'accueil situés un peu partout en France, plus communément appelés CAES (cela s'étant fait par leur propre volonté ou non). Cependant, un phénomène à la fois surprenant et méconnu d'ouverture des frontières a eu lieu. En effet, très temporairement (seulement à la fin du démantèlement de la grande Jungle), le Règlement de Dublin III a été suspendu, effaçant ainsi le premier pays d'accueil des personnes ayant déjà donné leur empreinte dans un pays précédent lors de leur périple. Cela a alors permis à ces personnes de redemander l'asile dans un autre pays, à savoir pour beaucoup d'entre eux l'Angleterre. Ainsi, certains ont eu la possibilité de rejoindre l'Angleterre<sup>1</sup>.

De ce fait, seule une partie des 10 000 réfugiés sont, effectivement restés sur le sol calaisien. Pour autant, petit à petit, beaucoup sont revenus, leur seul souhait étant d'aller en Angleterre. Il est assez difficile de dire précisément combien de personnes sont actuellement sur le sol calaisien étant donné que selon les traversées le nombre est toujours variable. Certaines périodes, plus de personnes sont présentes sur le territoire et d'autres beaucoup moins. Le facteur de la météo est déterminant car, durant les périodes de mauvais temps, les traversées se font moindres, en raison de la dangerosité encore plus importante. Dans ces périodes plus de personnes restent donc bloquées à Calais. En général, on peut compter entre 800 et 1500 personnes. Mais comme expliqué précédemment, un important turnover peut intervenir en très peu de temps. De plus, par exemple les personnes ayant davantage d'argent peuvent rapidement être en contact avec des passeurs et donc

financer leur traversée. Ainsi ces personnes peuvent ne demeurer que quelques jours à Calais à Calais seulement quelques jours. Au contraire, il existe un « noyau stable », de personnes ayant peu de moyens, ne pouvant donc payer un passeur pour leur assurer une traversée. Leur temps d'attente est donc beaucoup plus long. Ces personnes doivent soit essayer de traverser en se cachant dans un véhicule, soit en trouvant le moyen de gagner de l'argent (certains finissent parfois par travailler eux-mêmes pour des passeurs)<sup>2</sup>. Ces individus en questions sont Érythréens et Soudanais. Ils peuvent alors rester des semaines voire des mois en l'attente de pouvoir aller au Royaume-Uni. Nous pouvons alors dénombrer environ 25% de personnes venant d'Afghanistan ou du Pakistan, 20-25% d'Érythrée ou d'Éthiopie, 20% du Soudan et les autres étant issus d'autres pays<sup>3</sup>. Une certaine inégalité des genres est aussi à constater, car plus de 90% sont des hommes, dont 10% étant mineurs. Les seules femmes présentes sont principalement des Érythréennes. Cette spécificité s'explique par le fait que dans leur pays d'origine, les femmes tout comme les hommes sont obligés de participer à un service militaire très jeunes, ce qui justifie la fuite de leur pays d'origine. Le profil des migrants à Calais est ainsi peu diversifié, les jeunes hommes étant largement majoritaires. Cela n'a pas vérifiable partout car à Grande-Synthe par exemple, on retrouve plus de femmes avec leurs enfants.

Dès lors, nous nous rendons compte que bien que la Jungle ait été démantelée, la présence de ces populations migrantes est encore importante sur le territoire calaisien aujourd'hui.

## Où

Depuis la destruction de la Jungle, il semble assez difficile de définir précisément où se situent les nouveaux campements dans la ville. Pendant plusieurs années la Jungle de Calais a tellement fait parler d'elle, qu'il était beaucoup plus facile de la situer et de savoir où vivaient ces populations migrantes étant donné que tout le monde était regroupé dans un seul espace d'une dimension considérable.

Aujourd'hui, la situation est tout autre. Certes beaucoup moins de migrants sont présents sur place, mais ils sont cependant presque un

<sup>1</sup> Entretien François de l'Auberge des Migrants - voir annexe 2

<sup>2-3</sup> Entretien François de l'Auberge des Migrants - voir annexe 2

millier à l'heure actuelle. Quelques années après son démantèlement, le terrain qui accueillait la grande Jungle de Calais a été totalement clôturé afin d'éviter que toute personne ne vienne s'y installer et recréer une potentielle nouvelle Jungle. Dans ces conditions, l'espace est toujours surveillé par des CRS qui passent parfois leur journée à guetter que personne ne franchisse la clôture qui encercle le terrain<sup>4</sup>. Le choix fait par la Mairie est de convertir cet espace en parc ornithologique, et en zone de repos pour les oiseaux migrateurs. On peut donc considérer que, « ce terrain vague devient un terrain vague, mais pour les oiseaux »<sup>5</sup>. L'objectif étant qu'il ne reste rien de cet espace, tout à la fois pour éviter qu'il ne devienne un lieu mémoriel peut-être, mais aussi, bien sûr, pour qu'il ne soit plus appropriable par quiconque. L'option du parc ornithologique permet de répondre à ces deux soucis.

Ne pouvant retourner sur ce site riche en histoire (même si cette dernière est très récente et se déroule sur une période très courte), les exilés d'aujourd'hui se retrouvent dans une sorte d'errance à travers la ville, à la recherche d'un espace, un recoin, un interstice, une faille qui soit susceptible de les accueillir pour une durée indéterminée dans des conditions les plus décentes que la ville puisse offrir. On peut alors se demander quels sont les endroits les plus aptes à recevoir ces populations, quels sont les lieux stratégiques d'implantation, ces derniers devant forcément être en lien avec des usages, des morphologies de la ville déjà présentes. Il serait trop simple de dire qu'il existe un endroit parfait regroupant toutes les caractéristiques adéquates à l'implantation d'un lieu de vie.

Cependant, nous pouvons remarquer qu'une attention première est portée sur le fait que le lieu soit couvert ou non. Cela permet d'apporter une protection nécessaire contre les intempéries telles que la pluie ou le vent souvent fréquents dans cette région de France. D'ailleurs, en parcourant la ville, nous pouvons nous rendre compte qu'énormément de devantures de magasins pour la plupart désaffectés possédant un auvent sont occupés comme lieu de vie par ces exilés. Malheureusement, si trop de personnes se regroupent en un même point, encore une fois les autorités viennent les chasser en détruisant les auvents

4 - 5 Entretien Pierre de Human Rights Observers - voir annexe 2

Fig. 31 : La protection du auvent - production personnelle (page suivante)



et en installant des rochers. La même technique est donc encore et utilisée. Cela a eu lieu au niveau d'un magasin Conforama près de chez moi. Ce dernier a fermé il y a maintenant un peu plus d'un an. Bénéficiant d'un auvent, c'était un endroit pour se protéger des intempéries, notamment en hiver. J'ai pu alors remarquer, lors d'un séjour à Calais, que des exilés s'étaient abrités à cet endroit-là. Quelques mois plus tard, quand je suis revenue, l'endroit avait totalement changé. L'auvent avait disparu et avait laissé place à une mer de rocher. Plus personne n'était donc présent sur place. Ainsi, ce type d'espace protégé existe toujours dans la ville, mais ils se font plus rares.

En outre, un autre critère pour l'implantation d'un lieu de vie, est qu'il soit si possible à l'abri des regards, et qu'il y ait une faible appropriation du terrain. Car bien que les réfugiés vivent à l'extérieur et à la vue de tous, ils recherchent aussi un peu d'intimité, un endroit où ils peuvent ne pas être vus. Les bosquets et bois semblent alors être les lieux privilégiés. Néanmoins, eux aussi se font plus rares, suite aux différentes déboisements et engrillagements. Par ailleurs, l'accès au nécessaire de vie est aussi un critère important. Ainsi la présence de sanitaires, de points d'eau et la distribution de nourriture par les associations à proximité jouent un rôle crucial sur le choix du terrain d'implantation.

Finalement l'un des derniers critères serait la proximité des lieux de traversées. Les exilés passant la majorité de leur temps sur place à trouver un moyen de se rendre au Royaume-Uni. Ainsi un endroit proche des endroits stratégiques d'embarcation sont particulièrement intéressants. Dès lors, les endroits proches des parkings (notamment ceux de camions), des stations essence, et des rocade, qui mènent au port ou au tunnel, sont assez sollicités.

\*\*\*

De nouveaux types de traversées :

Avec le temps, les traversées pour aller en Angleterre, via le port et le Tunnel sous la Manche sont devenues de plus en plus sécurisées, jusqu'à devenir des forteresses, quasiment impossibles à traverser. En les longeant, il semble même difficile de les entr'apercevoir, tant les barrières nous séparant d'eux deviennent opaques. Les systèmes de

protections ont eux aussi gagné en performance. Il est loin le temps où les camions étaient simplement fouillés. Une technologie de pointe est aujourd'hui mise en place afin de détecter toute personne se trouvant dans un véhicule de manière illégale. On pouvait déjà le voir avec le film *Welcome*<sup>6</sup> de Philippe Lioret, sorti en 2009, où des policiers venaient insérer un détecteur de CO2 pour vérifier que des hommes se ne trouvaient pas là. Maintenant les systèmes sont encore plus sophistiqués et plus fiables : entre les chiens, les détecteurs, les drones, il est alors beaucoup plus difficile de se faufiler au travers de ce maillage de sécurité. Il existe pourtant quelques chanceux, qui à la faveur de l'inadvertance, de la paresse d'un jour de pluie de la part des policiers (ou bien par simple bienveillance de la part de certains d'entre eux qui ferment les yeux), réussissent enfin (parfois après des dizaines de tentatives) à partir vers l'outre Manche. Comment alors passer de l'autre côté ? Voilà la question phare qui préoccupe ces réfugiés. Depuis quelque temps, un autre moyen de traversée a vu le jour, beaucoup plus dangereux certes, mais qui semble plus simple et permettant de se rapprocher un peu plus du but ultime qu'est l'Angleterre. Il s'agit de la traversée en petit bateau semi-rigide. Alors qu'il y a encore quelques années, cela semblait peu envisageable qu'une personne prenne le risque de rejoindre le Royaume-Uni par ses propres moyens, en se confrontant directement à la mer (c'est notamment ce qui a été reproché au film *Welcome*, mettant en scène une personne voulant aller à la nage en Angleterre, pour l'époque cela n'étant pas réaliste). Aujourd'hui ceci semble être devenu une norme. Bien évidemment, les traversées ne se font pas à la nage, mais par bateaux, parfois de simples bateaux pneumatiques.

Cela a alors pour conséquence de créer de nouveaux réseaux dans la ville et à l'extérieur de celle-ci : les points de départ et de rendez-vous étant situés vers les villes d'Étaples, Dunkerque ou bien encore Boulogne-sur-mer. On peut alors voir se développer un réseau de passeurs entre ces différentes villes du littoral, qui sont par la même occasion reliées par une voie de train, ce qui par conséquent implique de nouveaux points de tension, notamment au niveau de la gare de Calais qui se situe en centre-ville. Un autre critère d'implantation des lieux de vie serait alors un endroit proche de la côte, ou bien de cette gare.

<sup>6</sup> Philippe Lioret, 2009, *Welcome*, 110min

En ce qui concerne Boulogne, les migrants et leurs passeurs restent cachés pendant plusieurs jours parfois dans une zone naturelle boisée au nord ou bien au sud de la ville en attendant le moment opportun pour prendre les voiles. Et le moment venu on peut voir une dizaine de bateaux partir au large des côtes françaises, naviguant tout droit, toujours tout droit, jusque, avec un peu de chance, au point d'arrivée<sup>7</sup>. La chance de parvenir au bout du périple tourne autour de 65%, c'est-à-dire qu'en général il est nécessaire de faire un, deux voire trois tentatives de traversées, ce qui est nettement inférieur aux nombre de tentatives nécessaires pour les traversées à bord de camions. Mais la dangerosité de l'action est bien plus grande, la Manche est loin d'être la mer la plus calme, les temps pluvieux, venteux, et même tempétueux ne sont pas rares. Ce nombre relativement élevé de réussites induit un fort roulement, et de changements en ce qui concerne les réfugiés. Il est alors aussi difficile de définir précisément combien de personnes sont encore actuellement sur le territoire et de quelle nationalité ils sont par exemple.

\*\*\*

Fig. 32 : On met les voiles - photographie : Stéphane Mahe - 2021

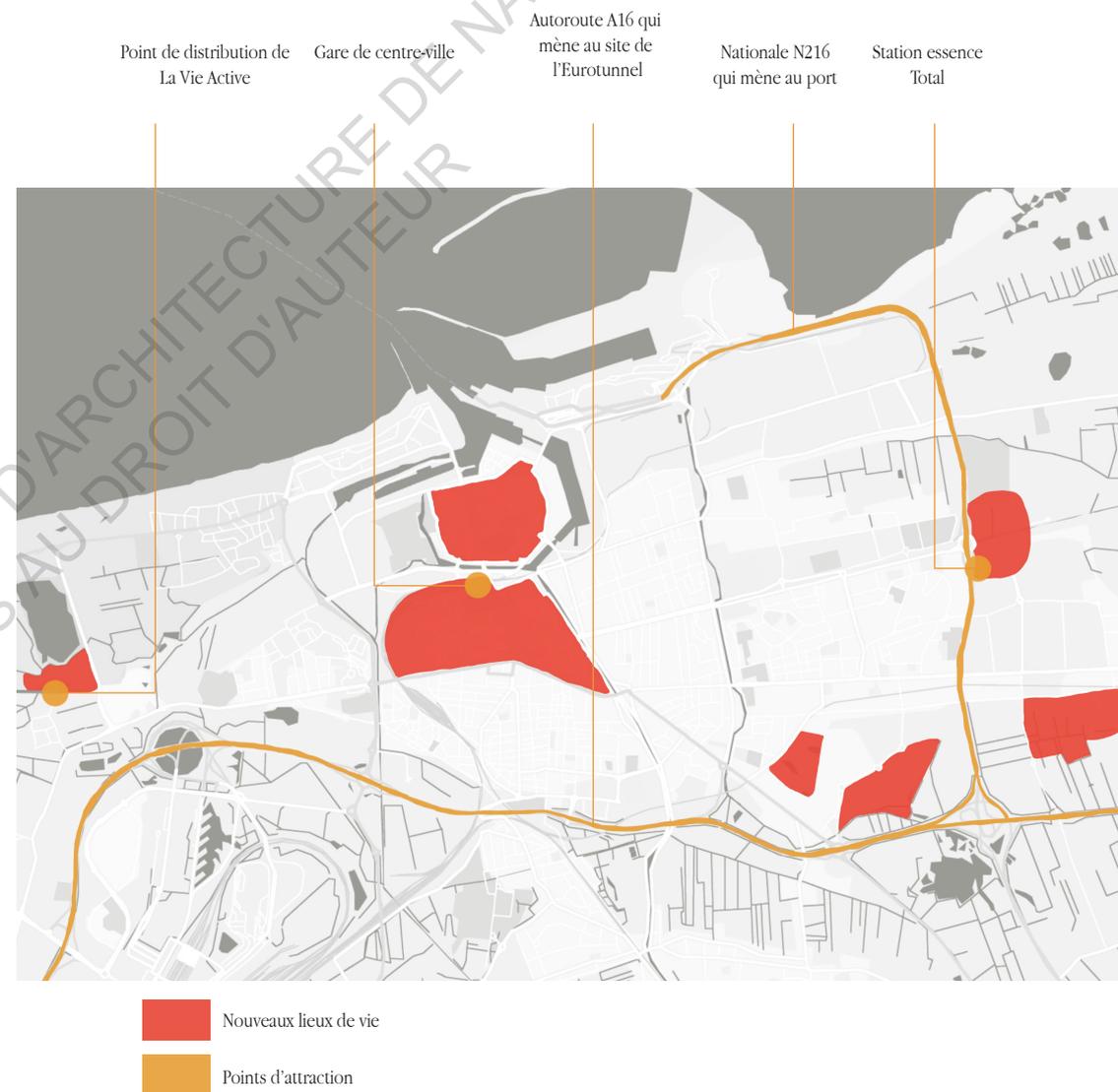
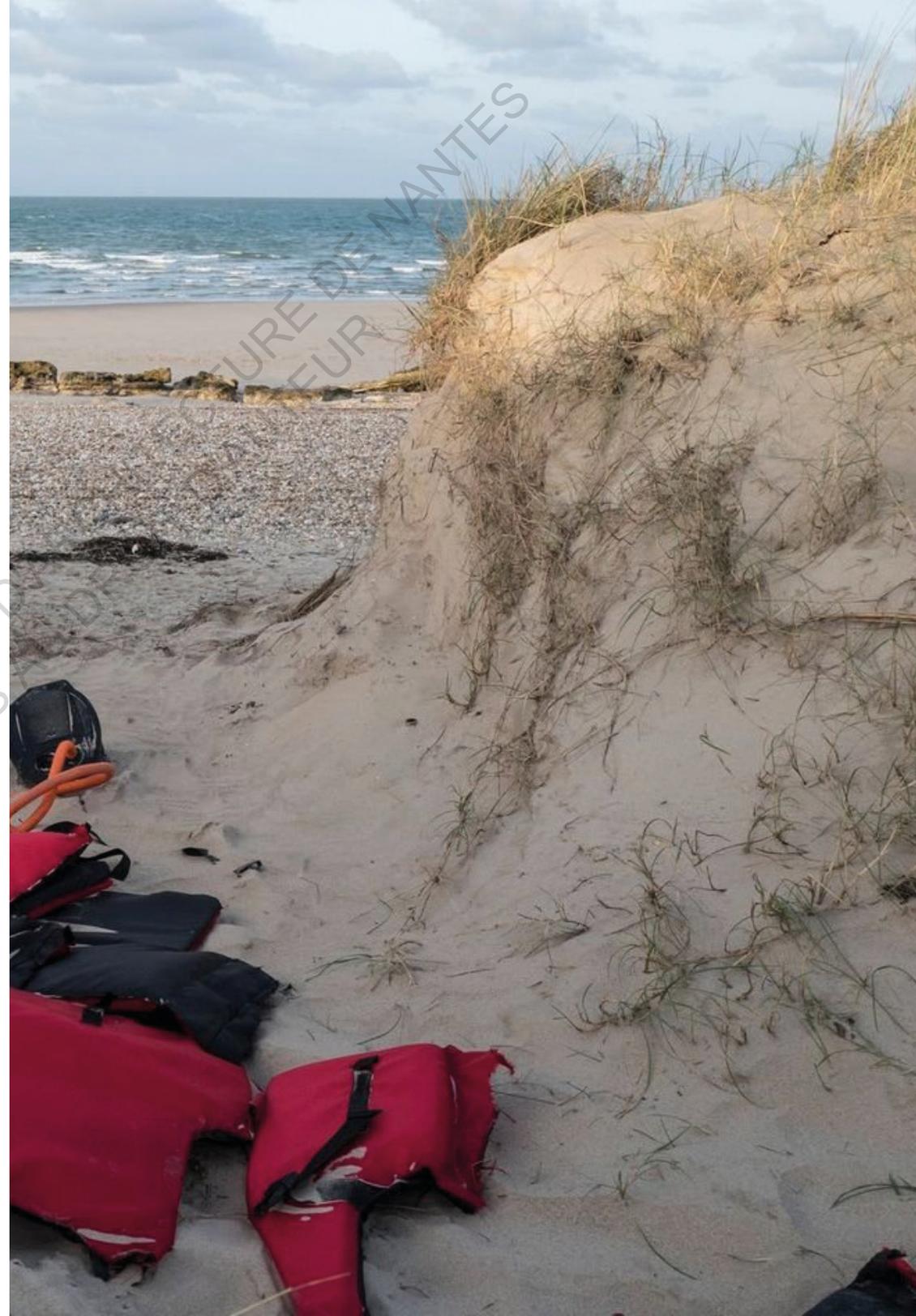


Fig. 33 : Plan des différents campements (change souvent) - production personnelle





Pour en revenir au lieu d'implantation des migrants dans Calais, il ne faut pas oublier que beaucoup d'espaces dans la ville sont clôturés ou bien recouverts de pierres, et ce à cause des politiques de non-fixation des populations migrantes mises en place. Ainsi beaucoup d'espaces qui pourraient convenir à une potentielle installation se retrouvent inaccessibles, pour les migrants certes, mais aussi pour tous. C'est donc par la force des choses que les réfugiés se retrouvent à choisir un endroit. D'après l'association d'aide aux réfugiés L'Auberge des migrants, nous pouvons recenser six, sept voire huit endroits dispersés un peu partout dans les villes. Ces minis camps, sont formés la plupart du temps par nationalité certes, mais aussi par affinité. A noter que selon Pierre de Human Rights Observers, il est plus convenable d'appeler ces espaces, « des lieux de vie »<sup>8</sup> plutôt que des campements au vu de l'informalité de ces derniers. En effet, contrairement à la grande Jungle, ici les seuls abris à disposition sont des tentes, disposées les unes à côté des autres. Aucune emprunte au sol n'est laissée, aucune trace, comme si on leur refusait tout témoignage de leur passage (ce qui s'est pourtant passé avec l'arrivée des bulldozer lors du démantèlement de la dernière jungle : le terrain a été totalement rasé détruisant alors en lambeaux deux ans de vie active à cet endroit-là). En réalité une des raisons qui expliquerait une telle informalité en ce qui concerne ces lieux de vie réside dans les expulsions récurrentes de ces mini campements.

\*\*\*

#### Des expulsions quasi quotidiennes:

En effet, il existe toujours la peur d'une fixation des populations migrantes et il plane toujours le fantôme de la Jungle, de la part des autorités. Le découragement semble être, encore une fois l'arme principale. Cette fois, ce dernier ne passe pas par des infrastructures ou des dispositifs concrets, mais plutôt par des expulsions quasi quotidiennes et souvent violentes, développant alors une usure morale et un désespoir chez les réfugiés de voir leur rêve un jour se réaliser.

Fig. 34 : No words - photographie : Abdul Saboor - 2021 (page précédente)

8 Entretien Pierre de Human Rights Observers - voir annexe 2

Il existe deux types d'expulsions. La première plus fréquente, s'adresse aux rassemblements de taille encore raisonnable, des lieux de vies qu'il est encore possible de gérer et ne présentant donc pas de menace selon les pouvoirs publics. Ces expulsions ont souvent lieu tous les deux jours, ou même quotidiennement pour les personnes particulièrement visibles dans le centre-ville où toute trace d'immigration est proscrite. Lors de ces interventions, la police accompagnée d'une société de nettoyage vient à la rencontre des réfugiés et leur laisse quelques minutes pour prendre leurs affaires et partir. Tout le reste est récupéré et détruit, même s'il est censé y avoir un processus de récupération qui dans les faits à rarement lieu. Ainsi, la plupart du temps, les effets personnels sont enlevés aux personnes exilées, ne leur restant alors presque rien pour survivre. A noter que la violence de ces interventions peut parfois être impressionnante. Les réfugiés se déplacent alors de quelques mètres avec les affaires qui leur restent, et s'installent à nouveau, jusqu'à la prochaine expulsion. Ces actions qui vont à l'encontre des droits de l'Homme sont grandement dénoncées par les associations et personnes civiles. Les exilés sont alors repoussés à la périphérie, une manière encore une fois de les invisibiliser.

Le deuxième type d'expulsion, de plus grande envergure, s'applique aux camps plus imposants. Dans ce cas-là, des camions de CRS, des sociétés de nettoyage ainsi que des bus menant les migrants vers des centres d'accueil débarquent sur le site. Ils viennent déloger les réfugiés encore une fois dans une grande violence, sans même leur laisser le temps de plier bagage. Et ils les contraignent à monter dans les bus. S'ils refusent d'obtempérer, ils finissent dans des centres de rétention administrative. Les bus quant à eux les emmènent dans des Centres d'Accueil et d'Examen des Situations, plus communément appelés CAES, ou bien dans de simples gymnases où ils resteront seulement quelques jours avant d'être mis dehors.

Ces espaces d'accueil se trouvent un peu partout en France, le plus éloigné possible du littoral afin de rendre plus compliqué un éventuel retour. Cependant, comme nous avons pu le voir, leur but étant d'aller en Angleterre, beaucoup d'entre eux restent quelques jours dans ces centres d'accueil afin de se reposer pour ensuite revenir sur Calais et ses environs.

Ces actions de délocalisation sont donc, selon l'association Human Rights Observers inutiles et coûteuses. Les populations exilées ne font que se déplacer d'un endroit de la ville à un autre, passant du centre-ville à la périphérie pour ensuite retourner dans le centre-ville. Un jeu de « chaises musicales »<sup>9</sup> (selon HRO), et de cache-cache se met en place, affaiblissant alors toute une population en exil qui en plus d'être en transit vers le Royaume-Uni, est en transit et en errance dans la ville et ses environs. De plus, les personnes sont constamment confrontées à une violence physique et morale ne leur octroyant alors aucun moment de répit.

\*\*\*

Suite à ces expulsions, toute création, ne serait-ce que d'une fraction de structure solide est proscrite. De ce fait, ces lieux de vies prennent la forme de simples tentes, posées les unes à côté des autres. Faciles à démonter et en un temps rapide, elles permettent de suivre les réfugiés au gré des interventions de police, devenant alors le seul marqueur de la continuité de la Jungle, et de la présence de cette population migrante sur le territoire.

Fig. 35 : Vite, faites vos valises - photographie: Julia Druelle - 2021



Fig. 36 : Vite, faites vos valises bis - photographie Julia Druelle - 2021

## 2 - Habitat furtif - de la tente à l'attente

La tente semble être l'unique solution afin de survivre dans la ville pour ces populations exilées. Mais son utilisation n'est pas récente. En effet, au temps de nos ancêtres, la tente était déjà utilisée comme premier abri fait à partir des matériaux trouvés sur place. Le mode de vie nomade convenait alors parfaitement à l'utilisation ce type d'habitat, pouvant la déplacer au gré des mouvements (tout comme les migrants de Calais qui se voient quasi quotidiennement expulsés). Au fil du temps, quand l'Homme s'est sédentarisé, l'utilisation de la tente a été délaissée au profit d'installations beaucoup plus solides et résistantes.

De nos jours, l'Homme est presque toujours sédentaire, mais nous nous trouvons dans une société qui elle est en perpétuel mouvement (mouvement de flux, des capitaux, des biens). La tente n'est donc plus du tout sollicitée (du moins dans le monde occidental) comme outils d'habitation prolongée, mais elle est plus considérée et utilisée de manière provisoire. C'est le cas par exemple des campements de loisirs, qui sont choisis, qui sont alors destinés aux vacanciers, routards. C'est alors une forme de campement choisi. Et, à côté, il existe donc le campement subi. En particulier celui des personnes réfugiés. Étonnamment, celui-ci est beaucoup moins accepté. Comme le relève Fiona Meadows : « l'obscénité réside plutôt dans le fait qu'on tolère le campement choisi, et qu'on exècre celui qui est subi »<sup>1</sup>.

Pour ces réfugiés, la tente est avant tout un moyen de se protéger des intempéries, elle leur permet de rester au sec, et un minimum au chaud, surtout dans des endroits comme Calais à la météo capricieuse. Mais cela n'est pas son seul but. En effet, le tente permet de se protéger du regard des autres, et de retrouver un peu d'intimité et de lieu privatif dans cet espace foncièrement public qu'est la ville. Le réfugié retrouve donc un petit chez soi, loin de l'humiliation dans laquelle il est plongé. Dans le chapitre « Dans les friches de la ville » de l'ouvrage

*Paris refuge : Habiter les interstices*, Anne-Claire Vallet nous explique que la propriété ou du moins l'impression de propriété est primordiale pour les personnes vivant dans la rue, et que cela passe par la modification d'un espace ou l'appropriation de ce dernier<sup>2</sup>. La tente joue ici ce rôle.



Fig. 37 : Camouflage des tentes dans la neige - photographie Care4Calais, 2022

<sup>1</sup> Urgence: l'Architecture de la tente [en ligne], Le Temps, Août 2016. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkCq> [consulté le 16/11/22]

<sup>2</sup> Agier M. Bouillon F. Girola C. Kassa S. Vallet A-C. *Paris refuge : habiter les interstices*, Bellecombe-en-Bauges : Ed. Du Croquant, 2011, 192p.



Mais à la question de la tente s'attache la notion de l'attente. Dans le cas d'un campement subi, l'attente semble inévitable, en ce qu'on refuse aux exilés tout mouvement. Via le rassemblement ou non de tente, l'attente s'organise spatialement, elle devient alors visible, concrète. Son caractère provisoire et précaire se déploie dans l'espace public. Ainsi, elle peut disparaître d'un moment à l'autre, sans laisser de trace derrière elle, le site leur refusant alors toute marque de leur passage. Dès lors, de par son aspect public, en ce qu'elle se déroule dans un lieu dit public, ouvert à tous, l'attente devient un spectacle observable par tous, elle attire et impact plus ou moins les passants. Ce qui est étonnant est que l'attente, quand elle est dans un cadre privé, chez soi, est totalement normale, mais dès qu'elle est exposée aux yeux de tous, à l'extérieur, elle est tout de suite dévisagée, incomprise, inacceptée. Comme l'explique Michel Agier, "les normes de l'organisation spatiale et des modes de vie du monde occidental [...] prédéterminent le jugement, et ce jugement est compatible avec une représentation des camps »<sup>3</sup>.

Bien qu'ils soient visibles dans la ville, paradoxalement ils sont aussi invisibles, personne ne s'y attarde ou ne prête attention. A tel point que ces espaces en deviennent presque inexistantes. Nous pouvons relever le concept de l'hétérotopie, développé par le philosophe Michel Foucault. Dans ses recherches, il considère que nous ne vivons pas dans un espace neutre, et qu'il existe dans la ville, des utopies que l'on peut situer. Par nature, une utopie est censée être un lieu, une chose imaginaire, impossible à réaliser. Ainsi il existerait dans la ville des espaces où cette utopie prend place, ce qu'il appelle les hétérotopies. Ce sont des lieux qui se différencient des autres et qui sont absolument autres, des « contre-lieux »<sup>4</sup> où se juxtaposent des espaces qui normalement devraient être incompatibles.

D'autre part, il existe des lieux qui sont spécialement dédiés à l'attente dans la ville, « les configurations de ces lieux singuliers sont dès le début pensées pour répondre aux besoins et aux enjeux de l'attente et pour imposer un ordre général dominé par une fonction : [...] respect

<sup>3</sup> Agier M. Urgence et attente : enquête sur le temps des camps contemporains, *Ecrire l'histoire*, 2016, n°16, p.175-183

<sup>4</sup> Foucault M. « Des espaces autres », *Empan*, Toulouse : Eres Editions, 2004/2 (n°54), p.12-19

Fig. 38 : Tente sous pont - photographie : Julia Druelle - 2021 (page précédente)

des hiérarchies et des statuts, multiplication des contrôles et des dispositifs »<sup>5</sup>. Ainsi, seulement dans ces espaces, l'attente est acceptée, vécue et visible dans la ville. C'est ce que compare Paulo Cesar Da Costa et Alain Musset dans l'ouvrage *Les territoires de l'attente*, où ils mettent en lumière ce qu'ils appellent les lieux d'attente qui sont conçus dans ce but d'attente et les territoires de l'attente qui eux sont des espaces plus imprécis, où l'attente y est contrainte, ce qui est le cas des espaces usités par les réfugiés de Calais. Le temps et la durée y sont alors incertains et inconnus. L'usage de ces espaces y est donc modifié temporairement, un nouveau mode de fonctionnement se met en place, et de nouvelles dynamiques voient le jour. Le lieu se transforme et devient à l'image de l'exilé, en transit. Ce qui est surprenant à ce sujet, est qu'en ce qui concerne la situation de Calais, les personnes réfugiées ont pour souhait de se sédentariser (en Angleterre certes), mais nous les obligeons à se rendre nomade, en les expulsant quotidiennement. Ils sont ainsi en transit dans le monde, mais aussi en transit dans la ville. De plus la tente est symbole du nomadisme. A contrario, on peut considérer que l'attente est en elle même sédentaire, en ce qu'elle force l'immobilité. En empêchant les réfugiés de traverser la Manche, nous les obligeons en quelques sortes à se sédentariser en France. Et c'est en cela que réside tout le paradoxe.

En outre, nous pouvons nous demander comment est vécue cette attente. Elle est conjointe à une dilatation du temps, et à une certaine lenteur. On voit alors se développer des chocs des temporalités, entre cette lenteur de la vie de tous les jours, ce temps long et l'urgence de la situation humanitaire et la brutalité du sécuritaire<sup>6</sup>, qui se caractérisent par l'intervention des associations qui pour un court et rapide instant viennent à la rencontre des réfugiés. Il y a aussi, bien évidemment les expulsions violentes. Ainsi, existe-t-il une dichotomie des différents moments vécus.

L'attente est aussi une rupture dans la vie d'un exilé, la fin d'un moment, d'une histoire, et le début d'une autre. Il est à la fois présent, mais aussi absent, n'appartenant à aucun moment réel, juste un temps

5 Cesar Da Costa Gomes P. Musset A. « Des lieux d'attente aux territoires de l'attente : une autre dimension existentielle de l'espace et du temps ? », *Les territoires de l'attente*, Rennes : Presse universitaire de Rennes, 2015, p.61-72

6 Agier M. Urgence et attente : enquête sur le temps des camps contemporains, *Ecrire l'histoire*, 2016, n°16, p.175-183

d'attente, où le présent est sans fin et l'avenir bien flou semble quasi inexistant.

L'attente impact alors à la fois le lieu, mais surtout l'exilé. Il y a une certaine perte de temporalité qu'il faut retrouver, au risque de voir des conséquences néfastes se développer chez le réfugié. David Tisato en a listé quelques unes, nous pouvons ainsi retrouver le sentiment d'ennui, celui d'impuissance face à une temporalité imposée, celui de solitude bien sûr, et enfin celui d'une certaine anxiété face à l'incertitude de cette attente<sup>7</sup>.

Pour pallier à cela, les besoins fondamentaux de chacun viennent dicter la journée, la cadrer, pour lui donner un minimum de sens. A Calais, les réfugiés utilisent, contrairement à ce que certains peuvent penser, l'espace de la ville. Ils circulent assez discrètement en petits groupes, vont se balader dans le centre, les parcs, faire des courses, prendre le bus qui plus est, est gratuit à Calais. Ils utilisent alors la ville de la même manière que les calaisiens. On a pu remarquer quelques changements, mais minimes dans la ville, par exemple, quelques bus ne s'arrêtaient pas à certains arrêts car seuls des potentiels réfugiés y étaient. Cela a bien évidemment fait réagir nombre d'associations et citoyens.

Cette volonté d'immobiliser les personnes, de les empêcher de bouger, semble aussi être une technique gouvernementale des migrations qui a pour but encore une fois de dissuader, repousser les réfugiés hors de la ville, en jouant sur le sentiment de découragement. Ainsi d'après Laurent Vidal, Chowra Makaremi et Bénédicte Michalon : « même si l'attente n'est pas planifiée en tant que telle, elle fait partie intégrante du gouvernement des migrations et s'affirme comme centrale dans les rouages du contrôle politique et des emprises de l'Etat sur les étrangers »<sup>8</sup>.

Rien qu'à voir la procédure nécessaire pour pouvoir déposer une demande d'asile, la durée, les déplacements, la langue à utiliser, il ne serait pas étonnant d'abandonner face à une telle paperasse, emblématique de la bureaucratie française. En effet, afin de faire une demande d'asile, il faut s'adresser à l'OFPPA (Office Français de Protection des

7 Tisato D. « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée », *Migrations Sociétés*, Montreuil : Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales, 2017/2 (n°168), p.119-135

8 *Penser la migration depuis les espaces d'attente* [en ligne], Hypothèses, Mars 2015. Disponible sur : <https://migrinter.hypotheses.org/2267> [consulté le 17/11/22]

Réfugiés et Apatrides), l'établissement public administratif qui traite les demandes d'asile et le statut d'apatride en France. Pour cette demande, il s'agit d'abord, d'aller dans la préfecture compétente pour recevoir la demande, en ce qui concerne Calais, c'est celle d'Arras. A noter que cette dernière se situe à minimum 1h15 de Calais en voiture et 2h15 en train, son accès n'est donc pas simple, il engendre un coût et du temps. Par la suite, la préfecture met 3 jours (peut aller jusque 10 jours) pour enregistrer la demande et remettre un attestation de demandeur d'asile qui elle, est valable 21 jours. Il faut alors remettre cette attestation à l'OFPPA remplie en français, encore une fois cela est un frein à la demande d'asile. Le demandeur doit ensuite retourner à la préfecture avec la lettre d'enregistrement du dossier par l'OFPPA. Par la suite, l'OFPPA examine le dossier et fait passer un entretien individuel au demandeur sur place (les locaux se situant en région parisienne, il est certes possible de le faire en visio-conférence, mais cela, demande alors un accès à un ordinateur et à internet). L'OFPPA met, au minimum, 6 mois pour examiner le dossier, et cela peut se prolonger jusque 18 mois. Une fois la réponse donnée, si le verdict est négatif, il est possible de faire un recours auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile), une juridiction française de l'ordre administratif qui statue sur les recours formés contre les décisions de l'OFPPA. Cela rallonge encore le temps de la demande d'asile, et rajoute des allers retours que ce soit à la CNDA même ou bien encore à la préfecture<sup>9</sup>. On peut voir alors que le chemin est périlleux et extrêmement long pour être susceptible d'avoir le statut de réfugié et l'asile en France. D'après les données récoltées par l'association Forum Réfugiés, le délai moyen de traitement de l'OFPPA s'élevait à 261 jours en 2021, l'objectif étant de tomber à 75 jours à la fin de 2022. Quant à la CNDA, le délai était de 218 jours en 2021, induisant que la durée totale était de 479 jours, soit 15 mois et 29 jours<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> *Demande d'asile - en France* [en ligne], Service Public, Décembre 2021. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkCv> [consulté le 05/12/22]

<sup>10</sup> *Asile : un délai d'instruction en baisse, mais loin des objectifs gouvernementaux* [en ligne], Forum Réfugiés, Juillet 2022. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkCx> [consulté le 05/12/22]

Ainsi « l'errance devient au fil des ans plus incertaine et la catégorie internationale de « réfugiés » [est] progressivement assimilée à un statut d'ayant droit difficile à conquérir, et de plus en plus soumis à des conditions et restrictions »<sup>11</sup>.

Les exilés se voient contraints de vivre de manière très précaires en venant habiter ponctuellement la ville, sur un temps à la fois court et long.

<sup>11</sup> Agier M. *Le couloir des exilés : être étranger dans un monde commun*, Bellecombe-en-Bauges : Ed. Du Croquant, 2011

### 3 - L'importance des associations

Selon Annick Germain dans son ouvrage *L'autre, là où on ne l'attend pas*, « la sélection, l'accueil et l'établissement des immigrants relèvent traditionnellement des compétences des gouvernements centraux. Or [...] qui est l'hôte véritable? Le gouvernement, la municipalité, les associations, les habitants? »<sup>1</sup>.

Vu la réaction des pouvoirs publics face à l'immigration, il est difficile de croire que ce soit eux qui gèrent réellement l'accueil des migrants, en ce qu'ils ne leur fournissent même pas un toit. En effet, à Calais, nous pouvons remarquer l'importance qu'ont les associations, venant apporter un soutien qui en devient vital à ces populations migrantes. Nous pouvons en dénombrer des dizaines se trouvant sur le sol calaisiens mais aussi ailleurs en France et dans le monde. Certaines d'entre elles sont mandatées par l'Etat. C'est le cas de La Vie Active qui s'occupe des distributions de nourriture et d'eau. Elle possède des points fixes de distribution dans la ville. Et étant mandatée, c'est en quelques sortes l'Etat qui a la main sur les endroits où La Vie Active peut ou non s'installer pour aller à la rencontre des migrants. De ce fait, certains endroits, considérés comme étant en tension (trop proche des autoroutes, du Tunnel ou bien encore qui favoriseraient l'installation de camps à proximité) sont proscrits. D'autre part, les autres associations, elles indépendantes sont aussi très présentes sur le territoire. J'ai eu l'occasion et la chance d'en rencontrer deux en particulier, qui jouent un rôle majeur dans le soutien des migrants à Calais. Elles se prénomment l'Auberge des Migrants et Human Rights Observers. L'Auberge des Migrants est présente à Calais depuis 2008 et avait pour but au départ de distribuer des repas aux réfugiés. Aujourd'hui elle a beaucoup grandi (notamment avec l'arrivée de la Jungle et des associations britanniques, car ils ont été pendant longtemps associés à l'une d'entre elles qui est Choose Love) et sert surtout de parapluie pour huit autres

associations qui sont alors toutes regroupées dans un même hangar à l'est de la ville. Pour les nommer, nous pouvons retrouver Refugee Community Kitchen, l'une des plus importantes qui gère la confection et distribution de repas. Nous avons ensuite le Collective Aid qui distribue des vêtements, couvertures ou bien encore chaussures. Utopie 56 qui effectue des maraudes, Info Bus qui informe les migrants sur leur droit d'asile, ainsi que sur le danger des traversées et des dispositifs britanniques d'asile. Nous pouvons retrouver aussi Calais Food Collective qui s'occupent eux aussi des distributions de nourriture, Women Center qui est spécialisé dans l'aide aux femmes et enfin Project Play qui eux s'occupent des enfants réfugiés. A noter que beaucoup de ces associations sont des associations étrangères (et particulièrement britanniques). En effet, en allant dans ce hangar, j'ai été frappée par l'entraide qui émanait de cet espace certes, mais aussi par la multinationnalité des personnes présentes sur place. Au sein des bénévoles, toute association confondu, nous pouvons retrouver environ 50% d'Anglais et Écossais et 50% de Français et Belges. Ces personnes viennent pour des durées plus ou moins longues, pouvant aller de la journée, à plusieurs mois<sup>2</sup>.

L'Auberge des Migrants a alors pour but de piloter tout cela et comprend aussi elle-même deux associations différentes: Wood Yard qui distribue du bois durant la période d'hiver pour que les réfugiés puissent se réchauffer, se sécher, cuisiner... entre autres, rendre leur survie plus facile. Il y a aussi Human Rights Observers qui joue un rôle crucial sur le terrain étant donné qu'elle suit les différentes expulsions et observe la police et les possibles violences inexplicables pouvant exister à l'égard des migrants. Par la suite, si des actes illégaux sont constatés, des démarches judiciaires sont mises en place. Finalement l'Auberge des Migrants fait en sorte de trouver des financements afin de continuer de faire fonctionner tout ce système associatif.

Jusqu'en 2021, une grande partie des financements provenait de Choose Love, une fondation britannique qui jusqu'alors était l'un des plus gros financeurs des associations sur place. Malheureusement, il y a bientôt 1 an, ce dernier s'est retiré prétextant que suite à la pandémie, ils devaient revoir leur stratégie organisationnelle. Ce retrait a plutôt été vu

<sup>1</sup> Germain A. *L'autre où on ne l'attend pas : l'expérience d'une ville multiculturelle, Montréal*, Les annales de la recherche, 2003, n° 94, p.16-23

<sup>2</sup> Entretien François de l'Auberge des Migrants - voir annexe 2

comme une volonté du Royaume-Uni d'affaiblir les associations présentes sur Calais qui étaient les seules à venir en aide aux migrants et donc à les inciter à rester au niveau de la frontière<sup>3</sup>. Depuis ce retrait, 15% des financements proviennent de fondations et tout le reste de donateurs privés. Ces derniers sont donc devenus indispensables. Cependant, nous pouvons constater un essoufflement de la part des donateurs ces derniers mois. En effet, le manque de communication (comme elle pouvait l'être à un moment donné avec la Jungle) fait que, beaucoup moins de personnes ont connaissance du problème d'accueil et d'aide présent à Calais qui persiste dans le temps. De plus, des événements récents tels que la guerre en Ukraine ont impacté les différents dons.

\*\*\*

### Les distributions

La distribution de nourriture et d'eau reste l'une des activités principales de ses associations, et c'est aussi l'une des plus vitales. Celle où les bénévoles sont au plus proche des réfugiés. Mais cette activité est aussi celle qui impacte le plus l'espace public. Premièrement dans le simple fait de venir s'installer sur le bord d'une route ou sur une petite place pour distribuer la nourriture, mais aussi parfois l'implantation de ces lieux de distribution a un lien avec celui des lieux de vie des réfugiés. En effet, en ce qui concerne les deux points fixe de l'association La Vie Active, il arrive que des petits rassemblements de tentes viennent se former non loin de là<sup>4</sup>. C'est aussi pour cela que l'Etat interdit à La Vie Active de s'installer à certains endroits de la ville comme expliqué auparavant. Les distributions étant la seule chose qui vienne réellement structurer les journées d'attente, il est plus simple que ces lieux de distribution soient proches d'eux. Nous pouvons penser que cela est valable pour toutes les associations, qu'une fois cette dernière implantée à un endroit, les migrants vont venir à eux, mais ce n'est vrai uniquement que pour les associations mandatées par l'Etat qui elles sont fixes. En revanche, des associations telles que Refugee

3 - 4 Entretien François de l'Auberge des Migrants - voir annexe 2  
Fig. 39 : Autour du feu - photographie : WoodYard (page suivante)



Tableau des associations

Association	Mission	Année création	Lieux d'action
La Vie Active	intervention sur différents secteurs sociaux et médico-sociaux	1964	Pas-de-Calais
L'Auberge des Migrants	parapluie pour 8 assos (+ aide alimentaire et matérielle)	2008	Grande-Synthe, Calais, Steenvord, Norrent-fontes, Paris, Athènes
Refugee Community Kitchen	confection, distribution repas	?	Royaume-Uni, France
Collective Aid	aide matérielle (couverture, vêtements, tentes, chaussures ...)	2017	Europe
Utopia 56	maraudes	2016	France
Refugee Info Bus	accès technologique, internet	2016	France, Grèce
Calais Food Collective	distribution de repas	2020	Calais, Dunkerque
Refugee Woman Center	aide aux femmes, enfants	2015	Grande-Synthe, Calais
Project Play	jeux pour enfants	2018	Nord France
...			

Fig. 40 : Tableau de quelques associations présentes sur Calais

Community Kitchen vont à la recherche et à la rencontre des réfugiés. Leur but étant de leur venir en aide, ils considèrent que c'est à eux de se déplacer. De plus, avec les expulsions récurrentes il est plus simple que ce soit l'association qui vienne vers les populations migrantes que l'inverse. Ainsi, des camionnettes, viennent habiter le temps de quelques heures l'espace public. Elles ouvrent leurs portes arrières, sortent une table et pose la nourriture préparée durant la journée. Le repas est servi, nous pouvons commencer à manger. Les réfugiés viennent un à un, ou par plusieurs, prennent leur nourriture, repartent ou bien restent pour parler aux bénévoles. Un moment de vie et de rencontre se développe alors sous les yeux des passants en voiture qui sans même s'en rendre compte ralentissent, jettent un coup d'oeil et repartent comme si de rien n'était.

En restant réaliste, nous pouvons remarquer qu'il demeure tout de même une certaine violence symbolique lors de ces distributions, un rapport dominant dominé qui se met en place et qui parfois est difficile à dépasser<sup>5</sup>. Il en va de même en ce qui concerne les maraudes. Quand savoir vraiment à quel moment il faut s'arrêter pour venir en aide ? Quand c'est une personne racisée qui semble en difficulté? Cela ne se base que sur des a priori et idées reçues de l'image que l'on se fait d'un réfugié. Ce système pose alors beaucoup de question et de problèmes et peut rendre certains situations assez embarrassantes si par erreur la personne rencontrée n'est pas un réfugié, mais un habitant ou touriste. Mais ces interventions restent tout de même nécessaires à la survie des populations migrantes.

Ce qui vient questionner pourquoi l'Etat a mis en place un arrêté préfectoral en septembre 2020 interdisant dans le centre-ville la distribution de nourriture et d'eau par les associations non mandatée par l'Etat. C'est alors une manière de décourager encore une fois les associations et donc par extension les migrants. Leur présence dans Calais et notamment dans son centre-ville n'étant pas la bienvenue, toute action pouvant donner lieu à un rassemblement quelle qu'en soit sa taille était proscrite. Tout cela remet alors totalement en cause les questions des droits de l'Homme. Jusqu'où l'Etat va-t-il aller pour faire disparaître ces personnes ? C'est seulement il y a quelques mois, en octobre 2022 que cet arrêté a été levé. De plus des panneaux d'interdiction de stationne-

<sup>5</sup> Entretien Pierre de Human Rights Observers - voir annexe 2



ment sont installés à certains endroits de la ville. C'est encore une fois, selon les associations, un moyen de les décourager. Seulement cette action a un impact sur toute la population. Il n'est donc pas étonnant de voir que les relations entre les autorités et les associations ne sont pas au beau jour. En effet, le dialogue est totalement rompu, même si chaque mois des réunions ont lieu sur la question de la situation humanitaire. Cet événement mensuel est censé être un espace de dialogue entre toutes les instances publiques et associations mais dans les faits, c'est surtout un espace « d'enregistrement des décisions prises par l'Etat »<sup>6</sup>. Les décisions sont en réalité prises avant et simplement exposées lors de la réunion, ainsi on ne peut pas leur reprocher qu'il n'y a pas eu d'échanges. Cependant, il reste important de garder ce canal de communication, dans l'intérêt des réfugiés.

\*\*\*

Au travers de cette partie, nous remarquons le rôle fondamental que jouent les associations dans le bien être et la survie des populations migrantes sur place. Ils viennent cadrer leur journée et leur apporter un peu d'humanité perdue au delà d'un plat chaud, comme l'évoque l'association Refugee Community Kitchen :

« We give people more than a hot meal, we give them a place to gather and connect. »<sup>7</sup>

« Nous donnons aux gens plus qu'un repas chaud, nous leur donnons un endroit pour se rassembler et se connecter. »

<sup>6</sup> Entretien François de l'Auberge des Migrants - voir annexe 2

<sup>7</sup> Association Refugee Community Kitchen

Fig. 41 : Aux fourneaux - photographie : RCK - (page précédente)



Fig. 42 : A table ! - photographie : RCK



Fig. 43 : Hangar de l'Auberge des migrants - production personnelle

## Conclusion

### des leçons de la Jungle ? de l'après Jungle ?

La peur d'une jungle 2.0, voilà ce qui a fait de Calais la ville engrillagée que nous connaissons aujourd'hui. Cette peur de l'autre, et de son installation sur ce territoire, ont développé un urbanisme défensif, et repoussoir. Un urbanisme de l'inhospitalier qui va venir marquer définitivement la ville.

Les manières d'y circuler, d'y vivre y sont changées, tout comme son hospitalité, celle d'une ville côtière agréable. Cette dévitalisation qui s'opère dans la ville, empêche l'installation prolongée de populations exilées. Cela révèle bien la manière dont aujourd'hui les pouvoirs publics ont décidé de répondre face à cette crise migratoire. La solution trouvée à cette situation de détresse est la protection. Protection, parfois exagérée, de tout type d'espace potentiellement accueillant de la ville. Calais n'est pas une exception. Ce système sécuritaire, s'appliquant principalement sur les frontières est un phénomène comme nous l'avons vu qui se répand dans le monde entier (accentué par la mondialisation et les conflits mondiaux, facteurs de l'augmentation des flux migratoires). Et qui va continuer de se répandre, en ce que le mur est la solution la plus simple et efficace apportée face à la problématique de l'immigration.

En connaissance de cause, n'est-il pas possible de repenser la ville, de repenser la manière dont nous la concevons et dont nous l'habitons, la vivons. Comme le dit Michel Agier :

« en tirer des leçons, en comprendre l'exemplarité peut aider à penser le monde en formation, au delà de la « honte », l'indignation ressentie dès lors qu'on se trouve directement touché, « chez nous », par cette réalité, qui n'est donc plus réservée à d'autres parties, lointaine du monde »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Urgence: l'Architecture de la tente [en ligne], Le Temps, Août 2016. Disponible sur : <https://urlz.fr/kkCq> [consulté le 16/11/22]

De plus, nous avons pu remarquer que le système sécuritaire est inefficace, que ce soit à Calais ou bien au Mexique avec le mur de Bush. Les personnes exilées voulant passer de l'autre côté de la frontière trouveront toujours un moyen d'y arriver, au risque et péril de leur vie.

Il s'agirait donc de se nourrir de cette expérience de l'après Jungle pour réussir à construire le monde de demain, un monde plus accueillant, répondant plus justement aux flux migratoires qui ne vont de cesse d'augmenter. A la manière de nombreux architectes, sociologues, anthropologues... qui se sont nourrit pour leurs travaux de la Jungle de Calais. En effet, cette dernière a marqué son temps. Etudiée par bon nombre comme Michel Agier, Cyril Hanappe (qui ne sont que quelques-uns de ses admirateurs) pour son caractère exceptionnel, et son urbanisme nouveau. A tel point que, comme nous l'explique Thomas Muller : « d'innombrables journalistes [...] ont visité la Jungle, mais ont été de plus en plus perçus comme un fardeau par ses habitants : « We are not animals, and the Jungle is not a zoo »<sup>2</sup>.

Cette forte présence de réfugiés sur un territoire restreint fut la source d'inspiration d'artistes tel que Banksy auteur de 4 graffitis dans la ville de Calais, pour illustrer la crise migratoire à Calais. Nous pouvons retrouver un pastiche du Radeau de la Méduse de Géricault ; l'enfant au voutour regardant l'horizon du Royaume-Uni avec sa longue vue sur

Fig. 44 : L'enfant à la longue vue - poste de secourisme - Banksy



2 Calais, Migration Control Info, Février 2021. Disponible sur <https://migration-control.info/fr/wiki/calais/> [consulté le 13/12/22]

le mur du poste de secourisme de la plage ; Steeve Jobs, baluchon sur le dos et ordinateur à la main, posté à l'entrée de la Jungle (il a été transformé en London Calling, remplaçant le I par le graffiti de Banksy); ou encore l'inscription remplie d'espoir ou de désespoir selon la manière dont on l'interprète :

« maybe this whole situation will just sort itself out ... »  
« peut-être que cela se résoudra tout seul ... »

Calais est devenue au fil du temps une ville de dispositifs. Des dispositifs anti migrants, mais aussi anti hospitalité. Nous pouvons dès lors nous demander quel sera leur avenir. Sont-ils pérennes ? Vont-ils être appropriés ? Vont-ils être détruits ? Seront-ils le témoin de l'histoire, comme l'est le mur de Berlin. Dans *Habiter le paysage*, nous pouvons lire « A Berlin, le mur a été conservé, par endroits et reste une trace plus ou moins active du paysage urbains. Il n'y a pas de hiérarchie de l'inacceptable. Que voudrait dire faire table rase du mur de Calais ? ». De plus, des associations calaisiennes sont à l'initiative du projet d'un mémorial pour les victimes des traversées. Chaque rocher posé dans le centre de Calais, pour éviter l'installation migratoire, sera détourné et décoré à l'effigie de chacun de ses individus. C'est un hommage à leur identité et non au statut qu'il leur a été imposé au cours de leur vie. Nous avons encore beaucoup à apprendre pour réellement accueillir de manière convenable ces populations réfugiées et pouvoir leur dire:

Welcome to Calais

Fig. 45 : Steeve Jobs, baluchon sur le dos et ordinateur à la main - Banksy (page suivante)



# Médiagraphie

## Ouvrages et revues :

- Agier M.** La condition cosmopolite : l'anthropologue à l'épreuve du piège identitaire, Paris : La Découverte, 2013, 240 p. (Sciences humaines)
- Agier M.** Le couloir des exilés : être étranger dans un monde commun, Bellecombe-en-Bauges : Ed. du croquant, 2011, 117 p.
- Agier M.** Urgence et attente : enquête sur le temps des camps contemporains, Ecrire l'histoire, 2016, n°16, 289 p.
- Agier M. Bouillon F. Girola C. Kassa S. Vallet A-C.** Paris refuge : habiter les interstices, Bellecombe-en-Bauges : Ed. Du Croquant, 2011, 192p.
- Cesar Da Costa Gomes P. Musset A.** « Des lieux d'attente aux territoires de l'attente : une autre dimension existentielle de l'espace et du temps ? », Les territoires de l'attente, Rennes : Presse universitaire de Rennes, 2015,
- Deckmyn C.** Lire la ville : manuel pour une hospitalité de l'espace public, Paris : Dominique Carré éditeur, 2020, 280 p.
- Dictionnaire Larousse**
- Duez D. Simonneau D.** « Repenser la notion de frontière aujourd'hui. Du droit à la sociologie », Droit et société, Paris : Lextenso, 2018/1 (n°98), 254 p.
- Eimann M.** La fabrique d'un récit urbain, il était une fois la Calaisformie, Mémoire, Urbanisme, Nantes : ENSA Nantes, 2023
- ENSAP Lille,** Habiter le paysage : la jungle de Calais comme paysage, L'atelier public de paysage, 2015-2016, n° 9, 32 p.
- Foucault M.** Dits et écrits, volume III, Paris : Gallimard, 1994, 848 p.
- Foucault M.** « Des espaces autres », Empan, Toulouse : Eres Editions, 2004/2 (n°54), 176 p.
- Foucher M.** L'obsession des frontières, Paris : Perrin, 2007, 248 p.
- Germain A.** L'autre où on ne l'attendais pas : l'expérience d'une ville multiethnique, Montréal, Les annales de la recherche, 2003, n° 94, 175 p.
- Hanappé Cyrille,** « A Calais, un autre devenir ville », Multitudes, Paris : Multitudes, 2015/4 (n°61), 122 p.
- Neisse F. Novosseloff A.** « L'expansion des murs : le reflet d'un monde fragmenté », Politique étrangère, Paris : Institut français des relations internationales, 2010/4
- Noiriel G.** « Une histoire du modèle français d'immigration » - Regards croisés sur l'économie, Paris : La Découverte, 2010/2 (n°8) 228 p.
- Mathieu S.** « L'immigration en France : variations politiques et invariants représentationnels », Pensée plurielle, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2016/2 (n°42), 134 p.
- Pinçonat C.** Immigration, Grassin J-M. Dictionnaire International des Termes Littéraires (DITL), 1999, 8 p.
- Quétel C.** Histoire des murs : une autre histoire des hommes, Paris : Perrin, 2014, 318 p.
- Tieleman D.** Cpted : la pensée de Jane Jacobs et d'Oscar Newman dans le développement des villes contemporaines, Faculté d'architecture - Ulg, 2014, 17 p.
- Tisato D.** « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée », Migrations Sociétés, Montreuil : Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales, 2017/2 (n°168), 164 p.

**En ligne :**

**Asile : un délai d'instruction en baisse, mais loin des objectifs gouvernementaux** [en ligne], Forum Réfugiés, Juillet 2022.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkCx> [consulté le 05/12/22]

**Calais** [en ligne], Migration Control Info, Février 2021.

Disponible sur : <https://migration-control.info/fr/wiki/calais/> [consulté le 13/12/22]

**Calais. Eurotunnel inonde ses terrains pour empêcher les migrants de traverser la frontière** [en ligne], Révolution Permanente, Janvier 2016.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBX> [consulté le 10/11/22]

**Calais/étude Harris : 30 ans après le début d'une crise perçue comme insoluble, des calaisiens toujours sensibles à la détresse des migrants**

[en ligne], Amnesty International, Mai 2021.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkCl> [consulté le 3/11/22]

**Constitution du 24 juin 1793** [en ligne], Conseil Constitutionnel.

Disponible sur : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-du-24-juin-1793> [consulté le 29/11/22]

**Comment le mobilier urbain est devenu une arme anti SDF** [en ligne],

Habitat humanisme.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkC9> [consulté le 19/11/22]

**Demande d'asile - en France** [en ligne], Service Public, Décembre 2021.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkCv> [consulté le 05/12/22]

**Frontières naturelles, frontières politiques, le point de vue du géographe**

Jean-Robert Pitte [en ligne], Canal Académies, Février 2010.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBx> [consulté le 7/12/22]

**L'accueil des migrants en France et en Europe : un sujet au coeur des débats politiques et médiatiques** [en ligne], Ritmo, Janvier 2018.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBu> [consulté le 29/11/22]

**La France, « bras policier » de la politique migratoire britannique, Politis** [en ligne], Mars 2019.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBb> [consulté le 28/10/22]

**Les Pics d'Or #2 : le palmarès de la cérémonie 2020** [en ligne],

Fondation Abbé Pierre, Mars 2020.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkCh> [consulté le 19/11/22]

**Migrants à Calais, Collomb ferme face au risque « d'appel d'air »**

[en ligne], Public Sénat, Juin 2017.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBR> [consulté le 16/12/22]

**Penser la migration depuis les espaces d'attente** [en ligne], Hypothèses, Mars 2015.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkE4> [consulté le 17/11/22]

**Un Brexit ferait-il disparaître la « jungle » de Calais ?** [en ligne], France24, Mars 2016.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkBl> [consulté le 28/10/22]

**Urgence: l'Architecture de la tente** [en ligne], Le Temps, Août 2016.

Disponible sur : <https://urlz.fr/kkCq> [consulté le 16/11/22]

**Emission radiophonique :**

Politique étrangère, 2018, épisode « La politique des murs et des frontières », Ockrent C. (réal), diffusé le 31 mars, France Culture

**Film :**

Philippe Lioret, 2009, Welcome, 110min

# Iconographie

- Fig.1 - 2** : production personnelle
- Fig. 3 - 4 - 5 - 6** : Ville de Calais, Henk Wildschut, 2017
- Fig. 7** : production personnelle
- Fig. 8 - 9** : Ville de Calais, Henk Wildschut, 2017
- Fig. 10 - 11 - 12 - 13** : production personnelle
- Fig. 14** : Mobilier peu urbain - Des rochers dans le centre-ville : la mairie de Calais toujours plus loin « pour empêcher les migrants de s'installer », Libération, Septembre 2022.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkEC> [consulté le 1/1/23]
- Fig. 15** : production personnelle
- Fig. 16 - 17** : vue Google Street View
- Fig. 18** : Calais: Eurotunnel inonde ses terrains pour empêcher toute intrusion de migrants, France Bleu, Janvier 2016.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkEK> [consulté le 02/12/22]
- Fig. 19 - 20** : A Calais, la ville s'emmure, Vice, Février 2021.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkEM> [consulté le 1/1/23]
- Fig. 21** : production personnelle
- Fig. 22** : A Calais, la ville s'emmure, Vice, Février 2021.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkEM> [consulté le 1/1/23]
- Fig. 23** : Le mur anti migrants aux Etats-Unis est un fléau pour la vie sauvage, Reporterre, Avril 2021.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFu> [consulté le 15/12/22]
- Fig. 24** : A Calais, la ville s'emmure, Vice, Février 2021.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkEM> [consulté le 1/1/23]
- Fig. 25** : A Bruxelles, un couple de hackers urbains face au mobilier anti-SDF, Usbek & Rica, Mai 2019.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFf> [consulté le 15/12/22]
- Fig. 26** : Calais : des arceaux à vélo pour empêcher les migrants de s'installer sous le pont Mollien, La Voix du Nord.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFm> [consulté le 5/12/22]
- Fig. 27** : #soyonshumains : contre les dispositifs anti-SDF, Emmaus France, Décembre 2017.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFr> [consulté le 22/12/22]
- Fig. 28 - 29 - 30 - 31** : production personnelle
- Fig. 32** : Tous les migrants noyés dans la Manche à la fin de novembre ont désormais été identifiés, Le Monde, Décembre 2021.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFw> [consulté le 27/12/22]
- Fig. 33** : production personnelle
- Fig. 34** : No words, RCK, Novembre 2021.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFx> [consulté le 21/11/22]
- Fig. 35 - 36** : Une cinquantaine de soutiens entravent de nouveau l'expulsion du campement rue du Beau Marais à Calais, Passeurs d'hospitalités, Novembre 2021.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFz> [consulté le 20/11/22]
- Fig. 37** : A tribute to our team leadersnin in Calais, Care4Calais, Décembre 2022.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFA> [consulté le 20/12/22]
- Fig. 38** : Calais, Migration Control, Février 2021.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFD> [consulté le 15/11/22]
- Fig. 39** : WoodYard.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFG> [consulté le 27/12/22]
- Fig. 40 - 41** : Refugee Community Kitchen.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFz> [consulté le 23/12/22]
- Fig. 43** : production personnelle
- Fig. 44** : Banksy peint Steeve Jobs sur les murs de Calais pour illustrer la crise des migrants, Le Monde, Décembre 2015.  
Disponible sur : <https://urlz.fr/kkFK> [consulté le 2/1/23]
- Fig. 45** : Steeve Jobs, baluchon sur le dos et ordinateur à la main - Banksy.  
Post Instagram : Streetheart55

# Annexe

DOSSIER DE PRESSE

17 MARS 2022

## CÉRÉMONIE DES BARBELÉS AWARDS

LES PIRES DISPOSITIFS ANTI-EXILÉS

COLLECTIF ASSOCIATIONS UNIES

LA GABANE JURIDIQUE LEGAL SHELTER

WWW.COLLECTIF-ASSOCIATIONS-UNIES.ORG

DOSSIER DE PRESSE



## CÉRÉMONIE DES BARBELÉS AWARDS

LES PIRES DISPOSITIFS ANTI-EXILÉS

**Les dispositifs anti-exilé-es se multiplient à Calais, ville-forteresse où est externalisée la frontière franco-britannique, si bien que s’y concentre un arsenal répressif inédit. Toute l’année, y (sur)vivent plus d’un millier de personnes exilées.**

L’espace urbain calaisien est structuré par une logique d’invisibilisation, de dissuasion et de criminalisation des personnes exilées dans l’espace public.

À Calais, les pouvoirs publics considèrent les exilé-es non pas comme des personnes vulnérables, mais comme des présences illégitimes, indésirables et menaçantes. Les sans-papiers sont exclus de fait des dispositifs légaux ou même d’un droit à la protection

minimale, à tel point que leur seule présence sur le territoire est devenue une infraction.

De concert, les mairies de Calais et ses environs (Coquelles, Marck) et la Préfecture du Pas-de-Calais ont engagé une politique de harcèlement et d’épuisement. Le motif avancé est la « lutte contre les points de fixation », qui justifie l’expulsion et la dispersion des exilé-es de leurs lieux de vie toutes les 48 heures, couplées au vol de leurs abris et effets personnels.

L’espace urbain calaisien est carceralisé : grillages, murs, barbelés, blocs de béton... La frontière est hérissée d’innombrables dispositifs sécuritaires (vidéosurveillance, caméras thermiques technologies de contrôle, drones et surveillance de pointe) et marquée par des pratiques répressives démesurées (forces de l’ordre armées en surnombre, contrôles d’identité au faciès généralisés, arrestations et enfermements nombreux et abusifs, déforestations et inondations de certaines zones).



2

WWW.COLLECTIF-ASSOCIATIONS-UNIES.ORG



DOSSIER DE PRESSE



## CÉRÉMONIE DES BARBELÉS AWARDS

LES PIRES DISPOSITIFS ANTI-EXILÉS

Depuis 1998, plus d'un milliard d'euros ont été dépensés par les Etats français et britannique, rien qu'à Calais, pour l'achat de dispositifs sécuritaires.

Entre 2017 et aujourd'hui, ce sont 425 millions d'euros qui ont été investis pour protéger la frontière. Sans compter le coût des forces de l'ordre mobilisées, chiffré par la commission d'enquête sur les migrations à près de 90 millions d'euros pour la seule année 2020.

Pourtant, les gouvernants britanniques, français et européens parviennent à se dédouaner de toute obligation juridique, politique et éthique à la frontière. Par un renversement des responsabilités, ce sont les personnes exilées elles-mêmes qui sont criminalisées. Les récits étiologiques les désignent comme des « migrants clandestins » capricieux et parasites, qui font leur « shopping » sur le dos du système d'asile européen en enrichissant les réseaux de passeurs criminels.

A Calais, les autorités agitent sans cesse l'illusion d'un « socle humanitaire » qui permettrait la mise à l'abri de l'entière responsabilité des exilé-es si telle était leur volonté. Pourtant, c'est l'Europe qui place ces exilé-es dans une impasse administrative et juridique, qui les maintient à la rue en situation d'errance et de misère.

Face à cette situation invivable pour les exilé-es et leurs soutiens, cette remise de prix satirique des « Barbelés Awards » vise à sensibiliser l'opinion publique à l'hostilité et à la cruauté urbaine calaisienne mises en œuvre en notre nom à tou-tes. Elle cherche à exposer l'hypocrisie, l'absurdité et l'inhumanité des pouvoirs publics, à dénoncer les pratiques impulsées par l'Elysée, le ministère de l'Intérieur et la mairie de Calais.

Un jury composé d'associations locales et nationales (Cabane Juridique, Plateforme Solidarité Migrants, Utopia 56, Secours Catholique, Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre) a symboliquement élu les « pires dispositifs anti-exilés » parmi les nominés des sept catégories. Ils seront dévoilés lors de la cérémonie.



3

WWW.COLLECTIF-ASSOCIATIONS-UNIES.ORG

DOSSIER DE PRESSE



CATÉGORIE

## MAKE THE PLANET GREAT AGAIN

Le prix du dispositif le moins écolo



### DÉFORESTATION

Déboisement d'une forêt après l'expulsion de la Jungle dite « d'Hôpital », où vivaient 800 personnes exilées.



### OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

A Calais nord, une forêt est entièrement grillagée.



### OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

8 à 10 tonnes d'affaires personnelles volées aux exilé-es lors d'expulsions sont jetées tous les mois.



### PIC DE POLLUTION

Usage récurrent et excessif de gaz lacrymogène lors des expulsions quasi-quotidiennes.



4

WWW.COLLECTIF-ASSOCIATIONS-UNIES.ORG

DOSSIER DE PRESSE



CATÉGORIE

## ARTS DE LA TABLE

Empêcher les exilé-es de boire et manger



### GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Des policiers brûlent la nourriture de personnes exilées.



### L'ÉVAPORATION

Les réservoirs d'eau posés à Coquelles par l'association Calais Food Collective (CFC) sont systématiquement volés. CFC a porté plainte.



### SORS DE TABLE !

Depuis septembre 2020, la Préfecture du Pas-de-Calais en est à son 20<sup>ème</sup> arrêté interdisant les distributions de denrées alimentaires.



DOSSIER DE PRESSE



CATÉGORIE

## DOUCE FRANCE, CHER PAYS DE LA VIOLENCE

Violences quotidiennes invisibilisées et impunies



### CAMPING 0 ÉTOILE

Lacération de tentes lors de l'expulsion d'un lieu de vie



### COUP DE FIL

Photographie d'un téléphone d'exilé détruit par un coup de matraque lors d'une intervention policière.



### BIENVENUE CHEZ LES CH'TI

Bhran, exilé Érythréen, a été victime le 11 novembre 2020 d'un tir tendu de LBD40 en plein visage. Après une hospitalisation de 2 mois, il a porté plainte.



DOSSIER DE PRESSE

CATÉGORIE

## HIGH TECH

La surveillance de masse à la frontière



### BIG BROTHER

Caméra dernier cri installée près de la N216 menant au port.



### L'ÉTOILE DU BERGER

Un drone observé au-dessus de la Jungle d'Hôpital. 28/11/2020 : nouvel accord franco-britannique (31,4 millions d'euros), la frontière s'équipe en drones.



### CHALEUR HUMAINE

Eurotunnel, une merveille technologique : détecteur de chaleur humaine ou de battements de coeurs, chiens, contrôles anglais et français juxtaposés...



LAURÉAT

### CALAIS, RÉSERVE ORNITHOLOGIQUE

Un avion militaire et deux hélicoptères ont été déployés pour renforcer la surveillance aérienne et empêcher les tentatives illégales de traversées.

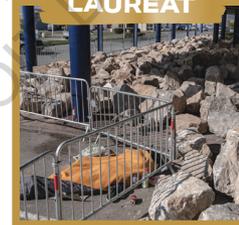


DOSSIER DE PRESSE

CATÉGORIE

## VA VOIR LÀ BAS SI J'Y SUIS

Empêcher les exilé-es d'être



LAURÉAT

### COEUR DE PIERRE

Pierres installées sous le toit d'un Conforama laissé à l'abandon, pour empêcher les personnes de s'y abriter la nuit.



### HÔTEL DU NORD

Toutes les 48h, la police expulse les lieux de vie et vole les affaires des personnes exilées et ce sans aucune base légale.



### PONT SUSPENDU

Pont entièrement grillagé, pour empêcher toute installation.



DOSSIER DE PRESSE

CATÉGORIE

## L'ABSURDITÉ, BOUSSOLE DE L'ACTION PUBLIQUE

*Les dispositifs les plus absurdes*



**L'ESSENCE DE L'HOSPITALITÉ**  
Station essence abandonnée près de la N216. L'installation de grillages après l'expulsion d'un lieu de vie d'exilé-es empêche les camions de rentrer.



**COQUILLAGES ET BARBELÉS**  
Des pierres et des barbelés ont été posées pour empêcher l'accès à la mer.



**NO PASARAN**  
Grillage installé devant une passerelle, qui empêche le passage.



**COUPER LES PONTS**  
Février 2021. Expulsion d'exilé-es sous les ponts. La mairie y place des arceaux à vélo pour empêcher toute réinstallation.



**JOYEUX NOËL**  
Sapin de Noël grillagé.

DOSSIER DE PRESSE

CATÉGORIE

## UN POGNON DE DINGUE !

*La bonne utilisation des deniers publics*



**ACTIONNAIRE MAJORITAIRE**  
Depuis le début de la crise sanitaire, l'association Utopia 56 a reçu 113 PV abusifs.



**AU PIED DU MUR**  
«Le mur de Calais» : 4 mètres de haut, 1 kilomètre de longueur le long de la N216 menant au port de Calais : 2,7 millions d'euros.



**MISSION IMPOSSIBLE**  
Mobilisation du RAID pour expulser des militants occupant une tour abandonnée depuis 1 an.



**CONVOI NON EXCEPTIONNEL**  
Le 6 janvier 2022, déploiement de plus de 300 CRS à Calais et Grande-Synthe pour chasser des personnes exilées de leur lieu de vie.

17 MARS 2022

DOSSIER DE PRESSE

NOS 39 ASSOCIATIONS

Advocacy France  
Association des Cités de Secours Catholique  
Association Nationale des Compagnons Bâtisseurs  
Association DALO  
ATD Quart Monde  
Aurore  
Centre d'action sociale protestant (CASP)  
Collectif National Droits de l'Homme Romeurope  
Collectif Les Morts de la Rue  
Comité des Sans Logis  
Croix-Rouge française  
Emmaüs Solidarité  
Emmaüs France  
Enfants de Don Quichotte  
Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine  
Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)  
Fédération de l'Entraide Protestante  
Fédération Française des Equipes Saint-Vincent  
Fédération des Acteurs de la Solidarité  
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage  
(FNASAT-Gens du voyage)  
Fédération Nationale des Samu Sociaux  
Fédération Santé Habitat  
Fondation Abbé Pierre  
Fondation de l'Armée du Salut  
France Terre d'Asile  
Habitat et Humanisme  
Jeudi Noir  
La Cloche  
Les petits frères des Pauvres  
Ligue des Droits de l'Homme  
Médecins du Monde  
Secours Catholique  
SolliHa – Solidaires pour l'Habitat  
Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL)  
Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)  
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFOL)  
Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLAJ)  
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)  
Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)

CONTACTS PRESSE

Alice Dekker Héliène Denise  
RESPONSABLE PRESSE COORDINATRICE DU CAU  
alice@alicedekker-ra.fr heliene@lap.fr  
06 16 58 21 60 06 16 76 22 30



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Impression par PixartPrinting  
Siège social : Via 1° Maggio, 8  
30020 Quarto d'Altino VE  
Italia

**« Maybe this whole situation  
will just sort itself out ... »**

**Banksy**